FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ALLIER

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 26 AVRIL 2025

(Trompes du Rallye des Volcans)

Mesdames, Messieurs, bonjour. Soyez les bienvenus. Je suis d'abord très heureux de voir tout ce monde. Vous savez que c'est important qu'on soit nombreux les jours d'Assemblée Générale, c'est le cas encore aujourd'hui et je vous remercie d'avoir fait l'effort de venir.

Tous les adhérents territoriaux ont reçu une convocation individuelle par courrier en date du 5 mars 2025. Tous les chasseurs ont été informés par circulaire le 6 mars 2025 par voie de presse La Montagne le 25 mars et par information sur le site internet.

Je vous propose pour cette Assemblée Générale la composition du bureau suivant :

- Monsieur Hugues DELOME, Secrétaire,
- Monsieur Christian SCHMITT, Trésorier,
- Messieurs Jean-Marc MAUME et Richard PORTE, Vices-Présidents

et moi-même pour présider cette Assemblée. C'est le bureau de la Fédération.
Pas d'opposition, merci.

Mesdames, Messieurs, comme c'est la tradition, nous allons commencer cette Assemblée Générale en rendant hommage aux chasseurs qui nous ont quittés. Je souhaite saluer la mémoire du Président de la société de chasse de mon village, Etroussat, Lionel BOULOT.
Mesdames, Messieurs, je vous demande de vous lever pour une minute de silence. Je vous remercie.

D'abord, je voudrais vous présenter les personnalités qui ont répondu favorablement à notre invitation. Et en tout premier lieu, Monsieur le Préfet de l'Allier, que je remercie chaudement de sa présence ici.
Monsieur Jean-Marc GIRAUD, Sous-Préfet de Montluçon.
Madame Cyrielle FRANCHI, que j'ai aperçue, qui est la Directrice de cabinet de Monsieur le Préfet.
Monsieur le Député Nicolas RAY et le Député Yannick MONNET, qui vont nous rejoindre.
Monsieur le Lieutenant-colonel Eric AVDEEW, Commandant en second du groupe de Gendarmerie départementale de l'Allier avec le Capitaine Sébastien LOIRE, de la Gendarmerie de Moulins.
Madame la représentante du Président PANNEKOUCKE pour le Conseil Régional, chère Carine BARILLET.
Monsieur le Président du Conseil Départemental, Claude RIBOULET, il est toujours un peu en retard, il part toujours un peu tôt, mais il va arriver, on n'est pas inquiets.
Monsieur le Chef du service environnement de la DDT, que j'ai aperçu, Monsieur PRUVOT.
Monsieur Rémi HERAULT, représentant le Directeur Régional de l'ONF, Samuel AUTISSIER.
Monsieur le Chef du service départemental de l'OFB, François POHU.
Monsieur Geoffrey RIVAUX pour la FNSEA Allier, qui est président de la FNSEA.
Monsieur Bruno PERICHON, Président de la caisse locale du Crédit Agricole.
Monsieur Yassine CHAIB, Directeur territorial Allier du Crédit Agricole.
Monsieur Jean-Luc BATON, qui représente le Président de la Fédération de Pêche.
Monsieur Pierre ODIN, qui représente le Président du Syndicat Départemental de la propriété rurale.

Je souhaite également remercier en préambule tous les chasseurs bénévoles, responsables anonymes, qui donnent parfois beaucoup de leur temps pour la chasse. Je pense en particulier aux responsables des bacs, qui s'occupent des déchets de venaison, aux Présidents d'Associations spécialisées, aux structures de gestion. Je vous remercie d'être présents.

J'ai des excuses à présenter de la part de nos deux sénateurs, Messieurs Bruno ROJOUAN et Claude MALHURET.
Et enfin, j'ai des excuses à vous présenter de la part de mon ami Willy SCHRAEN, qui est retenu sur une autre Assemblée Générale aujourd'hui.

Donc, si vous le voulez bien, je vais vous présenter maintenant le rapport moral et d'activités, les deux, de notre Fédération.

Mesdames, Messieurs, je souhaite d'abord faire un point sur la situation du petit gibier. Dans l'Allier, comme ailleurs en France, le petit gibier se porte globalement mal.

Victime depuis 30 ans de politiques agricoles européennes, les populations naturelles de perdrix ont pratiquement toutes disparues. Subsistent, là où les chasseurs disposent des ressources financières nécessaires, des oiseaux dits pudiquement de reproduction.

L'oiseau de chasse, par excellence, qui était la perdrix, il y a encore une vingtaine d'années, est en train de disparaître, avec beaucoup d'autres oiseaux non chassables, d'ailleurs, les passereaux, les hirondelles, victimes pour l'essentiel d'une dégradation globale de nos écosystèmes et d'une perte de biodiversité colossale qui touche toute la planète. Le réchauffement climatique est en train de passer par là. La petite faune a particulièrement souffert des politiques publiques agricoles, il faut bien le dire, des remembrements, de l'arrachage des haies.
Elle souffre encore aussi, et peut-être surtout, des prédateurs qui partout pullulent, sans espoir de voir à court terme leur statut évoluer. Ajoutez à cela les difficultés de toutes sortes mises au piégeage. Décidément, le jeune chasseur que nous étions...

Je vous prie de m'excuser, on reçoit le Président RIBOULET et le Député MONNET. Vous arrivez très discrètement, mais très efficacement, donc écoutez... Vous faites pas trop de politesse... Un gibier furtif... Bon, évidemment, bienvenue à vous, et merci d'être présents à cette Assemblée Générale.

Oui, le jeune chasseur d'aujourd'hui, effectivement, il n'a plus rien à voir avec celui que nous étions dans les années 80 ou 90, il faut se mettre ça en tête.

Le gibier d'eau, et en particulier les canards, sont encore heureusement bien présents dans le département, traversés par la rivière Allier et, dans une moindre mesure, par la Loire et le Cher. Ce réseau fluvial dense, adossé au Nord du département à une zone particulièrement riche en étangs, fait que les chasseurs de gibier d'eau y trouvent encore leur compte. La Fédération a mis en œuvre un plan Canard, avec des détenteurs de territoire, propriétaires d'étangs, chez lesquels nous allons procéder à des lâchers d'oiseaux. Nous avons aidé à la fourniture de nids de ponte chaque fois qu'un adhérent en a manifesté le souhait.

Mais, je vous le dis, globalement, les budgets prévus par la Fédération sont loin d'avoir été consommés. En plus des canards, nous avons la chance d'avoir dans l'Allier de beaux passages d'oiseaux migrateurs. La palombe et la bécasse permettent encore une chasse passionnante.
Et je veux souligner ici l'excellent état d'esprit des bécassiers, toujours soucieux de leur capital oiseau, qui ont su mettre en place des quotas de prélèvement et surtout qui ont su les respecter. C'est tout à leur honneur, et je veux remercier ici le Président Jean-Paul LAUREMBOURLE, que je vois en face de moi, pour l'investissement du Club Départemental des bécassiers.

Nous avons encore des passionnés de chasse aux chiens d'arrêt.
C'est pour eux que la Fédération a organisé le 2 novembre la première journée Saint-Hubert aux Sallards. C'est une journée de concours initiée par la Fédération Nationale. Nous avons été agréablement surpris, je dois vous le dire, par le nombre d'inscrits pour une première et le concours avec l'aide d'un juge, Gilles MAZEROLLE, qui nous a beaucoup aidé.
Ce concours a été de belle qualité. Toute la journée, nous avons vu travailler de très bons chiens dans une bonne ambiance. Évidemment, nous allons reconduire cette opération cette année vers la mi-octobre. N'hésitez pas à vous renseigner et à vous inscrire.

Le départ en juillet dernier de notre technicien Justin PEGUES pour son département d'origine l'Aveyron ne nous a pas permis de mener les opérations de reprise de lapins prévues, en tout cas comme on l'aurait souhaité. Je pense que nous serons en capacité d'y remédier pour la saison prochaine.

Le cas du lièvre maintenant. Pour autant qu'on puisse le voir à travers les tableaux de chasse retournés, nous chassons peu le lièvre dans le département et les prélèvements sont globalement faibles, voire très faibles. Je pense qu'on prélève moins de 1000 lièvres dans le département. Il faut dire qu'il n'est pas chassé partout et pour nombre de territoires, c'est un choix assumé. Historiquement et culturellement, c'est le sud du département, la Limagne, qui chasse le plus le lièvre sur une zone qui a toujours été la plus favorable à l'espèce. Le lièvre a longtemps été le gibier roi des sociétés communales.
Après avoir connu des hauts et des bas, la tendance d'évolution des populations est à la baisse et certaines communes sont très impactées. Les comptages, celui du Réseau National et celui du GIC de la Limagne Bourbonnaise, pilotés par la Fédération, montrent même par endroits un effondrement des populations. Il nous faut donc agir, en particulier là où les chasseurs sont organisés pour gérer, sur le périmètre des 16 communes concernées par un plan de gestion, afin que le lièvre ne connaisse pas le sort de la perdrix.
L'objectif clairement affiché est de stopper autant que possible, et tant qu'il est encore temps, la tendance baissière constatée. Comment ? En agissant en premier lieu à partir d'une attribution de plan de chasse définie aux 100 hectares. Ce qui signifie, il faut le dire clairement et l'assumer, et c'est ce que je fais, il faut assumer des restrictions de tir.

Le Conseil d'Administration de la Fédération est déterminé à mettre des moyens pour engager des actions concrètes en faveur de cette espèce. Nous travaillerons étroitement avec le GIC de la Limagne et son Président Thierry PRADE,

que j'ai aperçu, et dont je veux souligner l'engagement fort. Nous améliorerons nos comptages, qui doivent être encore plus précis, et sans tabous ni freins de gestion. Nous mènerons des expérimentations pour mieux comprendre les causes de mortalité, et autant que possible y remédier. Nous agirons avec les chasseurs de Limagne dans le seul but d'enrayer le déclin.

Pour en finir avec la rubrique Petit gibier, je veux vous dire ici que le retour des carnets de prélèvement n'est toujours pas satisfaisant. On est à peu près à 20 % de retours cette année, même s'il peut se faire aujourd'hui par Internet.
Vous savez tous pourtant que cette donnée est essentielle. Elle est essentielle évidemment sur vos territoires, mais la donnée est essentielle également pour nous, pour la Fédération, pour les services de l'État, ou pire, même pour les tribunaux. Le manque de données est un problème récurrent, y compris au niveau national.
La FNC a entrepris d'y répondre en créant une application mobile gratuite qui s'appelle Chasse Adapt, qui est un outil numérique destiné à enregistrer en temps réel et à suivre vos prélèvements de chasse. Aujourd'hui, 55 000 chasseurs utilisent cette application, et c'est trop peu. Je veux donc ici vous inciter vivement, mais vraiment, c'est important, à installer Chasse Adapt sur vos mobiles et à l'utiliser.
Les données que vous renseignerez remonteront à la base nationale de données de la FNC et serviront à toute la cause. La chasse, mes amis, ne peut pas rester étrangère à la nouvelle ère de connectivité généralisée et à la modernité en général. Beaucoup de démarches, beaucoup de documents vont encore se dématérialiser dans les années qui viennent.
La chasse ne peut pas, ne doit pas rester à l'écart de ces évolutions. D'autant qu'aujourd'hui, nous avons des comptes à rendre.

Un mot sur deux espèces, blaireau et renard, deux espèces classées gibier qui se portent très bien dans le département.
Les niveaux de population sont élevés, parfois très élevés. Pour le blaireau, nous avons perdu cette année au Tribunal Administratif de Clermont la période complémentaire suite à une attaque de One Voice, LPO Aura et FNE France Nature Environnement 03, qui s'avèrent pourtant incapables de fournir la moindre donnée, mais qui fondent leur argumentaire sur des niaiseries générales sur l'espèce. Ce sont les mêmes arguments qui sont développés à la lettre près, parfois partout en France.
Nous avons accueilli ce jugement avec amertume, car nous avions présenté un mémoire d'une centaine de pages contenant des données nouvelles, en particulier celles du recensement des blaireautières et nous avions également des relevés de dégâts qui étaient parlants. La Juge du Tribunal Administratif a estimé cependant que ces renseignements ne valaient pas grand-chose parce qu'ils étaient apportés par les chasseurs. J'ai le sentiment que l'issue d'un contentieux sur ce genre de sujet peut se jouer, je ne vous le cache pas, à pile ou face.

Pour ce qui est du renard, que nous pouvons plus facilement prélever en chasse, là aussi les populations sont partout abondantes et le tableau est édifiant. J'en veux pour preuve les indices nocturnes qui ont été réalisés à l'occasion des comptages de lièvres et qui montent partout des dynamiques de population en forte croissance. Par endroits, on compte autant de renards que de lièvres.
Sur certaines zones, on en compte juste le double. Évidemment, on peut craindre pour les levraux, pour les faisandeaux, même craindre d'ailleurs, au passage, pour les élevages de poules que les ruraux s'échinent à maintenir et qui, pratiquement chaque année, se voient dévastés. Tout le monde sait que ces dégâts, pas ou peu déclarés, faute d'être indemnisés, sont complètement sous-évalués.

Vous voyez, c'est un tour des espèces, c'est BUFFON, mais je pense que c'est important.

Le loup, je ne serai pas long sur le sujet, non pas que ce soit un sujet mineur, car leur nombre est exponentiel en France, mais parce que, pour l'instant, le département n'est pas encore impacté et qu'à mon sens, il est contre-productif, comme vous le savez, de crier au loup avant l'heure. L'OFB n'a pas détecté de présence avérée de loups dans le département en 2024.
Cela ne signifie pas, évidemment, que le département est indemne de toute présence. On peut même supposer que quelques individus circulent chez nous, comme partout en France, mais ils ne sont pas installés. Dieu merci ! La bonne nouvelle, c'est que l'Europe a réévalué, il y a peu de temps, en début d'année, le statut du loup en le classant d'espèce strictement protégée à protégée.
Tant mieux, parce que, là où le loup est trop présent, on connaît quelques départements où il est trop présent, la biodiversité en prend un coup.

Le chevreuil nous a causé quelques inquiétudes en fin d'année, d'autant qu'il était l'objet d'une alerte du réseau Sagir, qui signalait des mortalités anormales un peu partout en France. Le changement de bol alimentaire à cause du printemps 2024, très humide, a été une raison invoquée.
La fièvre catarrhale ovine et la maladie hémorragique épizootique ont en revanche été écartées. Devant quelques signalements dans le département, nous avons préféré alerter les détenteurs en leur conseillant de lever le pied sur

les prélèvements s'ils le jugeaient, s'ils constataient quelque chose d'anormal, et d'en tenir compte dans leurs nouvelles demandes de plans de chasse. Excepté quelques foyers localisés, les chevreuils se portent bien.
La saison passée, sur le département, nous avions attribué près de 10 000 animaux aux plans de chasse, et nous en avons prélevé un peu plus de 7 000. Le taux moyen de réalisation sur le département est de 72 %, c'est donc bien.

Les grands animaux, le cerf, un petit peu plus compliqué.
Je m'explique. Commençons par l'état des populations, tel qu'il apparaît à la lumière de la réalisation de l'indice nocturne. Pour la deuxième fois, nous avons réalisé cette opération conjointement avec l'ONF, dans un bon état d'esprit, avec des bénévoles toujours très motivés. Je remercie Rémi HERAULT, le responsable de l'ONF, qui est aujourd'hui parmi nous. Après la forte baisse constatée l'an dernier, où on avait vu 100 animaux de moins, le comptage marque cette année une stabilité, avec 406 cervidés comptabilisés contre 387 l'année dernière. On peut dire qu'on recense 400 animaux après chasse à Tronçais.
La tendance d'évolution est baissière sur 10 ans, mais, et c'est important, nous avons réussi à la stabiliser l'an dernier grâce à la baisse des attributions que nous avons défendues d'arrache-pied. Le problème soulevé à Tronçais est le suivant. Pourquoi, en ayant économisé 70 biches, 70 faons sur deux saisons, pourquoi la population ne remonte pas, même un peu ? Est-ce qu'il y a plus de braconnage qu'on le pense ? Est-ce que les populations sont tombées au point qu'elles peinent maintenant à remonter ? Je ne sais pas.
Il y a, avec l'ONF, un vrai point d'achoppement, dont il faut parler, qui porte sur la caractérisation des dégâts. Nous ne pouvons pas, nous chasseurs, accepter que la méthode Brossier-Pallu mise en place sur quelques centaines d'hectares suffise à caractériser les dégâts sur une forêt toute entière, voire, pire, sur l'ensemble du massif de Tronçais.
En Comité de Pays, les participants ont souhaité que le niveau d'attribution proposé par la Fédération ne remonte pas, parce que les chasseurs, les riverains, les promeneurs sont unanimes à dire qu'ils voient beaucoup moins d'animaux en forêt.
Or, si Tronçais mérite bien sa labellisation de forêt d'exception, c'est aussi parce que c'est une forêt qui abrite ces animaux superbes que sont les cerfs, et qu'une forêt vide d'animaux représenterait une réelle perte de biodiversité.
Et évidemment, la Fédération est aux côtés de tous ceux qui ne veulent pas voir baisser ou disparaître ces animaux emblématiques. D'autant que les dégâts constatés sont pour nous minimes à l'échelle du massif et localisés sur quelques parcelles forestières sur lesquelles on pourrait imaginer une pression de chasse plus importante.
En tout cas, pour nous, le plan de chasse ne saurait se réduire à être la seule variable d'ajustement et les cerfs ne doivent pas être les boucs émissaires de la productivité forestière. Je suis convaincu qu'il doit y avoir la place pour concilier les points de vue. La forêt doit être complètement en capacité de produire du bois en même temps que d'accueillir une population de cerfs sans laquelle Tronçais n'est plus tout à fait Tronçais.
J'en veux pour preuve d'ailleurs l'attachement des gens du pays de Tronçais à leurs animaux. L'exposition des trophées, organisée cette année à Couleuvre le 5 avril, a connu un incroyable succès. 7 à 800 personnes présentes pour admirer 111 trophées exposés, dont 8 côtés, qui montrent une évolution qualitative très nette des cerfs.
En conclusion, sur ce sujet, je reste optimiste et il faut bien sûr continuer à rechercher par le dialogue les bons compromis locaux avec l'ONF. Je m'excuse, je vais boire un petit coup parce que là ça commence à...

Puis je bois un coup avant d'arriver au sanglier. Vous comprenez pourquoi ? Oui, parce que le sanglier c'est notre première préoccupation.
C'est notre grande préoccupation. Pas que c'est l'unique mais ça nous occupe un peu tous. Vous les chasseurs et nous la Fédé.
Ce qu'on pressentait l'an dernier avec un prélèvement record de 7 367 animaux et un tableau en hausse brutale, vous vous souvenez, de 25 % et bien après ce record du tableau survient quasi mécaniquement le record, et là c'est moins drôle, des dégâts. 715 000 euros expertises incluses. Alors, 715 000 euros en valeur absolue, vous allez me dire finalement ça aurait pu être pire. Certains départements font bien pire mais pour nous, la note est déjà salée et on vous a expliqué ici à maintes reprises que jusqu'à 500 000 euros, 600 000 euros on savait faire, qu'après ça allait faire plus mal.
On s'attendait à, après cette année record de prélèvements l'an dernier, à un petit recul des prélèvements en 2024-2025. Il n'a pas vraiment eu lieu puisque nous allons enregistrer notre deuxième meilleure saison avec un prélèvement total d'environ 6 200 animaux. Je tire quelques leçons immédiates de ces premiers chiffres.
Un, les sangliers se portent bien, trop bien. La courbe de population est nettement orientée à la hausse. La deuxième remarque que je vous ferai, c'est que quand il y en a plus, il y en a encore. Il y a beaucoup de graines. Partout dans le département, cette année encore, il reste des animaux en fin de chasse, parfois souvent trop. Et j'ai le sentiment que la population de sangliers est en train de passer à une dimension nouvelle qui est inquiétante parce qu'elle devient incontrôlable.
En fait, nous ne devons qu'au prix relativement faibles des denrées agricoles de ne pas avoir côtoyé le million d'euros. De département bon élève, nous allons rejoindre, non pas les mauvais élèves, mais nous allons rejoindre nos voisins, la Saône et Loire, la Nièvre, le Cher, impactés déjà, eux, à hauteur du million depuis plusieurs années. Et je suis en train de comprendre comment une situation peut littéralement déraper.

Je vous le dis avec un peu de gravité. En fait, nous sommes en train de perdre la maîtrise des populations sur certains secteurs et la chasse ne suffit plus à enrayer la dynamique de reproduction et l'explosion des dégâts qui en découlent. Cela, malgré une pression de chasse soutenue. Cette année, on a tué 6 200 sangliers. On n'est pas resté les mains dans les poches. Et vous avez fait le job, et je vous en remercie.
Mais malgré des battues administratives en période de chasse, malgré une chasse beaucoup plus efficace en fin de saison, rendez-vous compte, on a tué cette année 1 200 sangliers en février. C'est un chiffre qu'on n'avait jamais vu.
Malgré la chasse en mars, 300 prélèvements, ce qui est plutôt là aussi une réussite.
Malgré la chasse possible en avril-mai, puis l'ouverture anticipée au 1er juin.
Malgré des efforts importants de protection.
Malgré la mise en place du bracelet indifférencié.
Eh bien, je vous le dis, mes amis, quand malgré tout ça, les populations continuent de progresser, c'est qu'on n'est pas loin de perdre la main. Pourtant, il me semble qu'il faut tout faire pour éviter que le sanglier ne devienne un ragondin. L'an dernier, je vous avais dit que nous étions sur une ligne de crête. Je crains que nous ne soyons en train de glisser cette année sur le mauvais versant.
Bien sûr, la situation est comme d'habitude très hétérogène selon les secteurs. Le pays de Tronçais est vraiment préoccupant. Deux exemples. Une commune comptabilise à elle seule 39 000 euros de dégâts de sangliers. 39 000 euros de dégâts sur une commune. Et deux villages plus loin, nous avons un dossier sur prairie à 20 000 euros. Ce sont des chiffres que nous n'avions jamais connus. Et nous allons maintenant devoir faire face. En d'autres termes, payer la note, même si elle est salée.
Alors, je sais que tout le monde attend ça. Comment est-ce qu'on paye la note ?
Tout le monde se souvient de la période 2020-2022, pendant laquelle la trésorerie Dégâts était excédentaire. C'était trop et c'est pourquoi le Conseil d'Administration avait décidé de redistribuer aux chasseurs 140 000 euros en 2020, 70 000 euros en 2021 et 70 000 euros encore en 2022. Au final, nous avons rétrocédé 280 000 euros aux chasseurs qui ont vu, *de facto*, leur prix de bracelet baisser. Mais j'insiste, le prix de bracelet a baissé artificiellement. L'addition payée a été minorée par rapport à la note réelle. Alors on l'a fait parce qu'on pouvait le faire et on voulait vous en faire profiter. On a aussi, dans le même temps, baissé le timbre grand gibier de 10 euros à 4 euros, ce qui a représenté une ristourne directe d'environ 90 000 euros par an depuis 6 ans. 540 000 euros économisés par les chasseurs.

Évidemment, ce type de mesure n'est plus d'actualité et il faut maintenant qu'on mette la main à la poche. C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration a décidé de porter le prix du timbre grand gibier à 15 euros pour la saison à venir, sachant que nous avons encore le tarif le plus bas de toute la région Aura. Nous n'avons pas d'autre choix aujourd'hui que de faire face.
Il nous faut trouver les fonds sans pour autant faire exploser la facture pour tous les chasseurs en rendant les prix des bracelets prohibitifs. Je tiens à remercier ici l'État pour le plan d'accompagnement sur trois ans qui nous a permis d'encaisser 282 000 euros sur les deux premières années. La Convention qui nous lie avec lui sur l'objectif de diminution des surfaces détruites entraîne toutefois une contrepartie qui va impacter notre mode de calcul des contributions qui servent au paiement des dégâts.
La réglementation nous impose désormais, comme à tous les départements de France et de Navarre, tous les départements qui dépassent 500 000 euros de dégâts, de prélever 30 % du montant à collecter par le biais de la contribution territoriale. Davantage de communes, donc, vont être impactées. Mais rassurez-vous, 220 communes ne seront pas touchées.
Mais en revanche, les communes noires le seront plus durement. En dessous de 2 000 euros de dégâts sur une commune, pas de contribution territoriale. À compter de 2 000 euros de dégâts, les détenteurs devront s'acquitter d'une taxe à l'hectare pour la superficie totale de leur territoire.
Cette taxe sera progressive, 10 % entre 2 000 et 3 000 euros, 20 % entre 3 000 et 5 000, 30 % entre 5 et 10 000, et 50 % enfin pour les communes qui dépassent 10 000 euros de dégâts. Il faut prendre conscience que le sanglier est notre fond de chasse, mais qu'il est aussi ce qui peut tuer financièrement la chasse. Nous devons tous veiller collectivement à ce que la chasse de demain ne soit pas réservée à une élite financière.
La facture des dégâts va nous laisser cette année un petit goût amer de gueule de bois, mais vous l'avez compris, personne n'échappe aux difficultés liées au sanglier.
Depuis plusieurs années, les chasseurs alertent sur une situation qui devient insoutenable un peu partout. Imaginez un peu le département de la Meuse qui va avoisiner les 6 millions d'euros de dégâts cette année. Je ne sais pas comment ils font. Imaginez les Landes. Les Landes, eux, ils ont trouvé un système, ils font payer le Conseil Départemental.

Président, ce n'est pas prévu ? Non. Dommage, vous voyez, on est vite lâché.

La vérité, c'est que le système d'indemnisation, imaginé en 68 et unique en Europe, est aujourd'hui à bout de souffle. Dans les années 70, c'est à ce moment-là qu'on a mis en place ce système en 68, on prélevait en France environ 30 000 sangliers.

C'est ce que prélève à lui seul le département du Gard aujourd'hui. On prélève près de 900 000 sangliers en France aujourd'hui. Les chiffres donnent complètement le tournis.
Donc vous avez une courbe des dégâts qui monte inexorablement et vous avez une courbe des chasseurs qui suit, il faut bien le dire, même si on le déplore, évidemment, une tendance inverse, en particulier depuis la crise Covid. 20 000 chasseurs environ en moins cette année en France, un déficit de 217 dans l'Allier. Si on voulait caricaturer, vous avez tous compris que le sanglier est en prolifération et que le chasseur est une espèce menacée d'extinction.
Et donc ça ne va pas, comme on dit, pouvoir durer autant que les impôts. Les chasseurs ne peuvent plus être les seuls à porter l'entièreté de cette charge astronomique. D'autant que le seul cours des productions agricoles, très volatile par définition, fait courir des risques immenses aux Fédérations.
Et si nous voulons sauver le régime d'indemnisation pour les agriculteurs, il faut que la loi d'indemnisation fasse l'objet d'une réforme globale et durable, car le système de financement qu'elle supporte est juste en train de s'effondrer sous nos yeux. On y travaille au sein de la FNC. J'y mets toutes mes capacités aussi.

Petite pause. J'ai fini avec le sanglier, donc à la vôtre.

2024 aura aussi été marqué pour les chasseurs bourbonnais par leur inscription au SIA, système d'information sur les armes.
L'ouverture de comptes n'a pas toujours été facile pour tous, et je veux remercier ici les services de la Préfecture pour l'aide très concrète qu'ils nous ont apportée. Nous avons toujours néanmoins beaucoup de questions sur le sujet. Alors, oui, vous pouvez toujours ouvrir un compte pour y déclarer une arme en 2025, bien sûr. Non, vous n'avez pas à déclarer un fusil de chasse dont l'acquisition est antérieure à 2011. Mais oui, toutes les carabines et toutes les armes semi-automatiques doivent être déclarées.

Parmi les autres contraintes relativement nouvelles, celle de l'interdiction du tir à grenailles de plomb à proximité des zones humides. Cette interdiction semble maintenant intégrée par les chasseurs, et je vous en remercie. En février, la Commission Européenne a publié un texte qui prévoit l'interdiction du plomb dans les balles de carabines, cette fois dans un délai très serré à 18 mois. Alors, je le dis ici, quand la technocratie Bruxelloise comprendra-t-elle que trop, c'est trop ? Il est grand temps que les élites européennes se soucient des causes du sentiment anti-européen qui anime nombre de nos concitoyens à un moment où, plus que jamais sans doute, nous avons besoin d'Europe.

Il faut en finir avec cet empilement de moratoires sur les oiseaux d'eau, sur la Tourterelle des bois, la Caille des blés, car la chasse, évidemment, est compatible avec la conservation des espèces. La gestion adaptative, la vraie gestion adaptative que nous appelons de nos vœux, ne doit pas faire les frais des instances européennes qui n'ont de cesse de fixer de nouvelles listes d'oiseaux à moratoire. Il faut que les attaques de la Commission Européenne contre nos chasses traditionnelles, qui sont des modes de chasse ancestraux, il faut que ces attaques cessent.
Ces chasses, dont les prises sont souvent très faibles, ne constituent en rien une menace pour les espèces. Elles sont, au contraire, notre patrimoine. Mais pas seulement notre patrimoine, elles sont un patrimoine.
La perte des chasses traditionnelles, elle annonce, vous savez, de mauvais coups à venir. Aujourd'hui, les palombières. Demain, la vénerie, que chaque incident médiatisé à outrance fragilise un peu plus.
Et derrière la vénerie, soyez-en sûr, la chasse aux chiens courants, tout simplement, car il ne faut pas s'y méprendre : La chasse est un édifice global. Chaque fois qu'une pierre se détache du mur, c'est à terme tout l'édifice qui s'en trouve fragilisé.

Ce qui peut fragiliser la chasse également, et vous en avez tous conscience, ce sont les accidents de chasse, souvent surmédiatisés, et qui nous collent aux bottes longtemps quand ils ont lieu.
Cette année, les accidents mortels ne sont pas en baisse. Et il nous faut à nouveau insister sur les messages de sécurité, refaire encore et encore de la pédagogie.
Oui, la sécurité est bien notre objectif premier. Rien n'est au-dessus de ça. Non, nous ne devons pas transiger avec cet impératif, et les consignes doivent être données partout, toujours, quelles que soient les circonstances de chasse. Je sais que dans l'immense majorité des battues que nous organisons, les consignes sont bien données. Ce moment en début de chasse, où le chasseur est mis en face de sa responsabilité, est essentiel. Rien, vous m'entendez bien, rien ne justifie qu'on y déroge.
Parce que le partage de l'espace public est à ce prix, et que la sécurité prévaut surtout. La sécurité, c'est d'ailleurs aujourd'hui la matière principale de nos formations au permis de chasser, et du permis lui-même, qui s'obtient ou se manque sur des questions relatives à la sécurité, et c'est normal. Ce sera aussi un chapitre important, et en partie réécrit de notre prochain schéma départemental, que nous porterons à la signature de Monsieur le Préfet en fin d'année.

Le respect de la sécurité, c'est enfin encore l'une des principales missions attribuées à l'OFB dans le cadre de ses missions de police dont nous sommes demandeurs. Même imparfait, l'OFB ne doit pas être jeté aux orties. Je n'ai pas

fait partie du cortège de ceux qui ont tiré sur l'ambulance quand l'OFB a fait l'objet du procès en harcèlement de la part du monde agricole.
Je suis de ceux qui souhaitent plus de police de la chasse, parce que c'est un vrai besoin pour nos territoires ruraux.
Je souhaite plus d'accompagnement encore en matière d'expertise des milieux et de la faune, plus de projets d'éco-contribution, même liés aux espèces chassables. En un mot, moins d'écologisme, plus de cynégétique.
Et autrement dit, même si l'Office ne répond pas complètement à nos attentes, on s'en est souvent plaint, il doit être défendu. Et je veux souligner ici les bonnes relations que nous entretenons avec l'Etablissement et remercier particulièrement François POHU, le Chef du service départemental de l'OFB, qui est présent ici, pour son attention soutenue aux problématiques Chasse dans le département et sa collaboration précieuse et bienveillante avec la Fédération.

J'en profite également pour remercier de leurs présences le Lieutenant-colonel Éric AVDEEW, Commandant en second du groupement de la Gendarmerie de l'Allier, et du Capitaine Sébastien LOIRE.
Nos échanges réguliers avec la Gendarmerie nous permettent d'apporter des éclairages souvent nécessaires dans certaines situations, et je crois que c'est très, très bien.

Un petit coup, excusez-moi, heureusement que ce n'est pas du Saint Pourçain parce que sinon, je ne finissais pas le discours.

La Fédération s'est directement engagée auprès des chasseurs cette année à travers des opérations qu'elle finance.

On a parlé tout à l'heure de l'opération Canard, financée à hauteur de 10 000 euros.
On a aussi externalisé à l'Association des Piégeurs la logistique de la commande et de la livraison du matériel de piégeage. Au total, les différentes opérations de piégeage coûtent cette année 3 000 euros.
Le contrat de valorisation mis en place pour les territoires désireux d'encourager la chasse du petit gibier s'est élevé à 17 000 euros.
L'aide apportée pour le matériel de salle de découpe, que nous allons renouveler avec un nouveau catalogue, est de 13 000 euros.
Nous avons lancé la possibilité pour les adhérents d'avoir accès à des kits Trichine afin de pouvoir consommer la venaison en toute sécurité alimentaire. Le kit, qui coûte 35 euros, a été proposé au prix de 5 euros. C'est la Fédération qui paye le reste à charge, soit une dépense de 3 000 euros pour cette année.
Les subventions pour les différents GIC se sont élevées à 4 000 euros.
Aux associations spécialisées, à l'AFACCC, à l'ADCGG et l'UNUCR, à 3 000 euros.
L'opération J'aime la nature propre a coûté 40 000 euros.
Les opérations en faveur du petit gibier, réseau RTE et les jachères fleuries, jachères faunes sauvages, 5 500 euros.
Je vous rappelle l'investissement total de la Fédération sur les miradors qui ont été subventionnés, soit 440 000 euros de miradors. On en a déployé 7 400 sur le département. Pour cette année, ça a coûté encore 14 500 euros.
Les bacs à viscères représentent un investissement d'environ 60 000 euros. 10 000 euros pour la seule année 2024.
L'engagement financier direct à destination des chasseurs ou des territoires est donc au final de 123 000 euros pour l'année 2024.
Je ne compte pas les sommes investies, ici, pour les travaux sur les haies et les mares qui bénéficient également aux territoires.
Nous nous lancerons dans la réfection du sanglier courant comme promis à l'automne 2025.

Un mot maintenant sur les Sallards, notre domaine et la rénovation de la grange.

La transformation de notre domaine se poursuit. Le Conseil Départemental, Monsieur le Président RIBOULET, a fait le choix, l'excellent choix, de labelliser les Sallards « espace naturel sensible », ENS, et c'est un vrai coup de main que nous donne le Président RIBOULET. Non seulement en termes financiers, mais surtout, peut-être, parce que cette labellisation vient comme la reconnaissance de nos aménagements sur le domaine et elle nous apporte une visibilité supplémentaire intéressante.
Mais je suis persuadé, cher Président, que le Département a lui aussi fait une très bonne affaire. Il vient d'intégrer, à son réseau, un site déjà très bien aménagé et très fréquenté.
Nous n'avons pas enregistré de dépassement de budget à ce jour et les délais d'achèvement pour la grange devraient être tenus pour une inauguration où vous serez tous invités à l'automne. Nous entrons dans la phase des finitions et nous commençons de percevoir concrètement la qualité du bâtiment qu'on est en train de refaire. La salle de restauration sera plus agréable avec l'ouverture pratiquée qui donne sur le verger. La cuisine complètement refaite, modernisée, sera opérationnelle pour les traiteurs.
L'accueil mettra en valeur notre patrimoine cynégétique.

Et enfin, la grande salle à l'étage permettra des réunions jusqu'à 120, 150 personnes si besoin. Pour se réunir, nos chasseurs ou nos associations spécialisées seront ainsi installés plus confortablement que dans la petite salle, très fatiguée, il faut bien le dire, de l'étage de la ferme.
La nouvelle salle pourra également se moduler en espace d'exposition et elle pourra être prêtée à des structures partenaires, ce qui concourra au rayonnement de la chasse. Elle sera enfin très utile, cette grande salle, pour compléter l'offre pédagogique de ce qu'on présente à l'extérieur et pour permettre aux scolaires de nouvelles activités en salle.

Vous savez que l'éducation à la nature est un axe essentiel que nous avons voulu mettre en place pour ne pas laisser nos enfants sous la seule emprise des environnementalistes.
C'est absolument essentiel que nos élèves, dès le primaire, écoutent ce que nous, nous avons à dire sur la nature. Merci au Crédit Agricole, je vous vois là présents, d'avoir conventionné avec nous pour permettre de renforcer ce pôle d'éducation à la nature à la Fédération. Nous avons désormais trois animateurs Nature agréés par l'Inspection Académique en charge de ce programme.
C'est une belle réussite. En 2004, nous avons reçu plus de 4000 enfants et nous prévoyons d'en recevoir 6000 cette année. Nous sommes la première structure du département en termes d'éducation à la nature.
Notre travail est reconnu tant par le monde enseignant que par les maires. Je vous le dis, je crois qu'il n'y a personne dans le département qui peut se targuer d'un tel résultat. Je crois que les chasseurs peuvent être fiers que sur ce sujet, la Fédération n'attende pas que d'autres s'en occupent.

L'essentiel du financement de ces projets se fait, vous le savez, via l'éco-contribution ou la convention avec la Région. Je veux remercier ici chaleureusement le Conseil Régional pour le soutien indéfectible apporté à la chasse, en particulier lors des sessions plénières où cette position suscite presque toujours de vives polémiques. Alors, merci Madame BARILLET, merci pour votre avis très, très favorable en séance plénière, parce qu'on l'a bien entendu.
Vous n'avez pas fait un non-discours, mais vous avez quand même crié « très, très favorable ». Et ça, ça nous est allé évidemment droit au cœur. Merci pour l'aide aux chasseurs bourbonnais, merci pour cette aide sans laquelle le projet de réhabilitation de la grange n'aurait peut-être tout simplement pas vu le jour.
Merci beaucoup, chère Madame BARILLET, chère Carine. Emmanuel FERRAND était pris aujourd'hui. Il est habitué des éloges, donc il en a marre. Il a bien fait de s'absenter. Vous avez bien fait de le remplacer. Vous aurez tous les lauriers à sa place. Qui va à la chasse, perd sa place. Bienvenue Madame BARILLET, pour de nombreuses années chez nous.

Je veux remercier aussi ici le Conseil Départemental, bien sûr, aussi fortement que le Conseil Régional. Remercier son Président, présent aujourd'hui parmi nous, malgré un planning, que je sais, chargé. Donc merci, cher Claude RIBOULET. L'an dernier, je vous avais remercié pour la manière dont vous aviez tenu parole sur le projet de réhabilitation de la grange. Sans une ombre d'hésitation, on avait topé dans la main, et ça s'était fait. C'est absolument remarquable. Cette année, vous me donnez une raison nouvelle.
Merci pour la reconnaissance du travail accompli aux Sallards et l'inscription du domaine comme espace naturel sensible. D'ailleurs, je sais que vous n'aimez pas trop le terme d'espace naturel sensible. Vous avez raison, espace sensible, ça fait un peu Séveso.
Alors qu'espace naturel remarquable, ça me va bien, parce que notre domaine, mes chers amis, vous pouvez y venir, il est absolument remarquable. Et à travers moi, ce sont tous les chasseurs bourbonnais, cher Président, qui vous expriment leur reconnaissance. Merci beaucoup donc pour ce que vous faites pour la chasse en Bourbonnais.

Il me faut enfin remercier également les services de la Préfecture, et en particulier Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur Olivier MOREL, pour son arbitrage favorable dans le cadre du 1% Paysage, qui va nous permettre de paysager notre parking. Remercier également Madame Cyrielle FRANCHI, bien présente, qui est venue déjà visiter notre domaine, c'est très gentil.
Et évidemment, des remerciements tout particuliers à Monsieur le Préfet, que, évidemment, je n'ai pas oublié dans ce concert.
En début de mois, Monsieur le Préfet, vous m'avez fait l'honneur de me recevoir à la Préfecture, et je veux dire ici, à mes amis chasseurs, que votre connaissance déjà pointue des dossiers Chasse du département m'avait bluffé. Je retiens aussi de cet entretien une écoute toute particulière et bienveillante que vous avez eue à propos de nos problématiques, et je pense que ça, ça engage un bel avenir. Encore une fois, merci infiniment, Monsieur le Préfet.

Alors, une opération qu'on a menée cette année avec un peu de succès, l'opération La Nature Propre, qui a été initiée, comme vous le savez, par la Fédération Nationale. Pour la deuxième année, nous avons assuré la logistique de cette action citoyenne en fournissant des gilets, du matériel de ramassage, des sacs, des gants, et même, ça c'est, il n'y a pas de chasse sans pique-nique, et même du pique-nique. Je remercie toutes les communes qui y ont participé, pour leur engagement, il y avait 58 communes qui ont participé, pour leur engagement en faveur d'une nature propre, qui est un désir commun, évidemment, à tous les usagers de la nature.

Cette initiative vertueuse en faveur de notre territoire, que nous voulons conserver le plus possible intact de poilution, nous la partageons avec les randonneurs, avec les pêcheurs, les gens qui sont les pêcheurs au bord des cours d'eau, avec les bateliers sur l'Allier, avec beaucoup d'autres associations. Nous avons tous en commun cet amour pour nos campagnes et ce désir de protection de l'environnement. Et je suis fier de l'apport de la chasse dans ce domaine, car nous y renforçons les liens entre usagers.
J'ai pu constater moi-même l'engouement de tous, à Saint-Pont, à Saint-Germain-de-Salles, à Contigny, où je me suis rendu. Mention particulière à Contigny, où environ 80 personnes étaient réunies pour nettoyer la fameuse Réserve Naturelle du Val d'Allier, elle aussi bien encombrée de déchets. En fait, je me suis demandé si ce n'était pas l'absence remarquée de la LPO, gestionnaire du site, ce jour-là, qui était en fait responsable du succès populaire. Parce qu'à Châtel-de-Neuvre, les gens savent bien que plus les écologistes se mêlent de nature, et moins ça marche. Bref, dans l'Allier, ce fut comme en France un grand succès de mobilisation, 140 000 bénévoles, dont 40 000 enfants, sensibilisés à la collecte des déchets. Chez nous, dans l'Allier, plus de 1100 personnes, dont 300 enfants, ont ramassé plus de 10 tonnes.
Là encore, nous démontrons sans grand discours que nous agissons pour le bien de tous. Comme aime à me le répéter mon ami Willy SCHRAEN, dans la vie, il y a les diseux et il y a les faiseux. Sérieusement, oui.
Qui est capable de mobiliser autant de personnes autour d'une opération citoyenne simplement vertueuse ? Personne.

La chasse est maintenant engagée fortement en faveur du maintien de la biodiversité et de la protection des habitats. C'est une politique nationale de la part de la FNC que la Fédération de l'Allier mène aussi à son niveau.
Pourquoi ? Parce que nous voyons tous que la préservation des écosystèmes est essentielle pour espérer faire revivre une chasse durable du petit gibier. L'action est aujourd'hui possible grâce à la mise en marche de l'éco-contribution. Et je voudrais vous rappeler un tout petit peu ce mécanisme d'éco-contribution, parce que je pense qu'on ne l'a pas tous en tête.

L'éco-contribution, derrière le mot, c'est qu'à chaque permis validé, chaque chasseur met 5 euros dans la caisse. Quand le chasseur met 5 euros dans la caisse, l'État, lui, en met 10. Ça fait 15 euros par chasseur qui abonde cette caisse de l'éco-contribution.
Cette caisse représente entre 13 et 14 millions d'euros au niveau national. Notre contribution bourbonnaise, c'est 41 000 euros de contribution nette que nous payons pour faire de l'éco-contribution. Alors évidemment, cette somme que vous avez mise, qu'on a tous mis, ces 41 000 euros qu'on a mis dans l'éco-contribution, moi, je n'ai pas envie qu'on ne s'en serve pas, qu'on n'en fasse rien.

Donc, on l'utilise dans des actions au profit de la biodiversité dans le département de l'Allier. On mobilise également d'autres financements pour des projets locaux. Le premier projet, c'est notre action en faveur de la réhabilitation de mares fonctionnelles qui favorisent des habitats propices à la faune sauvage et à la flore, qui favorisent la reproduction des batraciens, des cistudes, la nidification des canards et des sarcelles et qui participent en même temps à l'abreuvement du bétail.
Autrement dit, c'est gagnant pour tous. A l'heure du réchauffement climatique et de l'enjeu de la ressource en eau, c'est tout bénéfice. Dans l'Allier, grâce aux financements trouvés auprès de l'Agence de l'Eau, nous avons ainsi réhabilité 350 mares en deux ans.
Nous aurons ainsi remis en état... On en fera 200 cette année. On aura donc remis en marche 500 mares dans le département. Là encore, je crois que les chasseurs peuvent être fiers de ce qu'ils ont fait.

Le deuxième projet, c'est notre action en faveur des haies. Il n'y a plus de discussion aujourd'hui sur le rôle éminemment positif de la haie. Aussi bien pour la préservation de la biodiversité, le corridor écologique, refuge pour les espèces, réduction de l'érosion des sols, ralentissement du ruissellement de l'eau, bienfaits agricoles de protection des cultures et d'amélioration de la pollinisation.
Dans un département bocager tel que le nôtre, l'impact paysager de la haie n'est plus à démontrer. Les haies n'ont pas qu'un seul but de clôture naturelle entre des parcelles. Elles embellissent le paysage. Elles embellissent le paysage rural au point d'en devenir des éléments indissociables. En effet, on n'imagine même pas le territoire sans elles.
Le problème, c'est que les dernières études réalisées par les associations françaises d'agroforesterie ont révélé, qu'entre 2006 et 2021, 15 % de notre patrimoine de haies et d'alignement d'arbres a encore disparu. On perd en réalité environ 23 000 km par an en France quand le rythme de replantation est de 7 000 km. Nous peinons donc à sortir des pratiques qui malmènent des écosystèmes de plus en plus affaiblis par le réchauffement climatique. Et l'idée, c'est que partout où nous pouvons réagir en communiquant sur la haie et surtout en en replantant, il faut le faire.
Qu'est-ce qu'on a fait ?
On a mené en partenariat avec les communes depuis deux ans des opérations de plantation de haies sur le territoire communal en associant les élus locaux, les habitants, les écoles et les associations. Nous fournissons dans le cadre de l'opération Sensibilis'Haie des kits de plantation en contrepartie de l'engagement de la commune à entretenir la haie. L'objectif de ces plantations est aussi pédagogique et vise à sensibiliser les enfants aux multiples bienfaits de la haie.

Chez nous, 77 communes, 1635 enfants, 559 adultes ont répondu à cet appel et ont permis de placer le département parmi les premiers de France sur ce programme avec cinq kilomètres de plantations environ. Bravo et un grand merci à tous ces maires.
D'autre part, la Fédération a mis en place des projets de plantation auprès des agriculteurs qui le souhaitent à travers un consortium qui regroupe la Fédération des chasseurs, Symbiose et Mission Haies Aura.
Nos actions en faveur de la haie ne sont pas nouvelles car nous avons planté 65 kilomètres de haies depuis 2012. Notre maillage du territoire et l'intégration, au sein de la Fédération, d'un chargé de mission dédié à temps plein, nous ont permis de monter significativement en puissance sur ce dossier. Nous avons réussi à planter 25 kilomètres de haies cette année.
Je crois que là aussi, mes amis, les chasseurs bourbonnais peuvent être collectivement fiers de ce succès rendu possible par un financement de l'État dans le cadre du Pacte haies. J'espère d'ailleurs, Monsieur le Préfet, que le budget prévu pour ce dispositif ne connaîtra pas trop de coups de rabot supplémentaires. On verra bien.
Mais j'en parlerai d'ailleurs au Député MONNET et à Nicolas RAY, peut-être tout à l'heure, dont le soutien plein et entier ne nous a jamais manqué. Je leur en parlerai de vive voix pour qu'ils soutiennent à leur niveau ce dossier.

Vous le voyez bien, aussi bien pour les haies, les mares, l'éducation à la nature, les chasseurs sont en réalité les premiers contributeurs du département et notre expertise est désormais reconnue.
Nous pouvons, nous devons en être fiers.

La prise en compte des enjeux écologiques par l'opinion publique nous oblige à nous repositionner. Nous ne pouvons pas rester indifférents à ces sujets qui questionnent la société tout entière et qui impactent forcément le monde de la chasse.
Nous devons trouver notre place, mes amis, pour être reconnus pour ce que nous apportons et pas simplement comme simples régulateurs d'espèces envahissantes ou pire, comme une bande de ploucs rétrogrades. Non, non, non, la chasse n'est pas une activité d'idiot de village. Elle est pratiquée depuis la nuit des temps et elle a eu des apports décisifs dans le développement des sociétés humaines.
Non, mes amis, la chasse n'est pas destinée à disparaître. Bien entendu, on n'est pas obligé de chasser, ça va de soi. Mais on chasse partout dans le monde et sans aucune des polémiques qui régulièrement apparaissent chez nous et qui sont même une sorte de spécificité française.
Au contraire, partout dans le monde, la chasse est un trait d'union entre les cultures diverses et elle est acceptée. On chasse en Espagne, on chasse en Italie, on chasse en Angleterre, en Allemagne, en Afrique du Nord, en Afrique, au Groenland. On chasse partout, on chasse différemment, mais on chasse.

Comment la microsphère parisienne a-t-elle pu définitivement nous renvoyer, nous les chasseurs, vers l'infamie et le côté sombre de l'humanité, au seul prétexte que nous assumons de tuer des animaux sauvages ? Comment ces Khmer Verts, gourous de l'animalisme et de l'écologie punitive, ont-ils réussi à convaincre l'opinion que nous étions des blaireaux parce que notre rapport à la nature ne se réduit pas à la seule contemplation béate, à l'acrobranche ou à la sylvothérapie ? Comment des penseurs de la nouvelle humanité, les ROUSSEAU, pas Jean-Jacques, Sandrine, comment les ROUSSEAU, CARON, BOUGRAIN-DUBOURG et Consorts sont-ils parvenus à infuser dans l'esprit du temps que si on n'est pas vegan, écolo jusqu'à la désobéissance civile, insoumis, décroissant ou adepte de l'urban culture, si on n'est pas tout ça, on est hors mode ? Non, mes amis, tout ça relève en fait d'une formidable hypocrisie. Il est paradoxal de voir comment dans une société si prétendument tolérante et inclusive, qui prône le vivre ensemble et l'empathie de tous envers tous à longueur de journée, il est curieux de voir comment la chasse échappe seule à cette tolérance. Comme si finalement tous étaient fréquentables, sauf les chasseurs.

C'est que la tolérance sélective de ces nouvelles élites autoconsacrées ne s'applique que dans l'entre-soi des cercles parisiens, elle ne s'applique pas, elle ne saurait concerner les gens ordinaires, les oubliés de la ruralité, qui finalement n'ont pas d'autre demande que le respect plutôt que le mépris. Et bien mes amis, je vous le dis, même si notre troupe se réduit un peu chaque année, même si nous sommes présentés parfois comme des parias, au fond, ça ne change rien à l'affaire, ça ne change rien. Et voilà mon message, la chasse ne disparaîtra pas, nous ne disparaîtrons pas. Elle ne disparaîtra pas la chasse, parce qu'elle est un pont entre deux cultures, entre des cultures. Elle est une passerelle entre des milieux différents, entre des hommes et des femmes, entre des jeunes et des anciens.

Elle ne disparaîtra pas la chasse, parce qu'elle est un patrimoine, parce qu'elle est un mode de vie, parce qu'elle est une passion enracinée dans nos histoires personnelles, comme dans nos territoires. En un mot, elle ne disparaîtra pas, parce que la chasse est éternelle. Vive le Bourbonnais, vive la chasse.

Merci beaucoup. Je ne veux pas quitter cette tribune sans remercier du fond du cœur les Administrateurs qui sont là au premier rang, tous les bénévoles, souvent anonymes, qui œuvrent, chacun à leur place, pour faire vivre la chasse dans ce département. Je veux aussi remercier ici particulièrement, je les cherche du regard, je ne les vois pas encore,

mais ça va venir, les personnels de la Fédération et son directeur Antoine SANTARELLI, qui est un précieux collaborateur.

La maison a beaucoup bougé, elle bouge, elle se transforme avec l'arrivée de nouveaux métiers. On est passé de 9 salariés à 17 en quelques années. Nous cherchons des financements en permanence, nous montons des dossiers, nous essayons d'être réactifs, d'anticiper pour répondre aux défis de l'avenir, répondre aussi bien sûr en permanence à nos chasseurs et à nos nombreux partenaires.
Notre structure, vous l'avez compris, se doit de se moderniser, de se transformer. Comme le dit notre Président Willy SCHRAEN, les Fédérations doivent être des machines à défendre une chasse populaire, plurielle et unie. L'engagement, l'engouement, l'enthousiasme de tous les salariés de la Fédération, je vous le dis, est un bonheur.
La maison repose sur un socle de collaborateurs et de collaboratrices expérimentés qui ne rechignent jamais. Je fais confiance aussi aux jeunes salariés, il y en a beaucoup, à cette jeunesse pleine d'envie qui va nous faire beaucoup progresser dans les années à venir et qui sera, c'est sûr, la base de la chasse de demain. Merci à eux, je vais leur demander de se lever où ils sont.
Levez-vous les personnels, levez-vous et vous allez être applaudis par les chasseurs, vous le méritez. Il y en a là, il y en a là-haut, il y en a là-bas. Merci à vous.

Pour vous dire que nous allons donner la parole au Président du Conseil Départemental, Claude RIBOULET, en tout premier, parce qu'il a un emploi du temps chargé et il doit partir. Je crains que mon discours l'ait déjà mis d'ailleurs un peu dans le rouge, mais comme il est très adroit, il va s'en sortir.

(Claude RIBOULET – Président du Conseil Départemental de l'Allier)
Oui, merci Monsieur le Président, merci d'abord l'invitation et de l'accueil.

Très heureux de retrouver ce matin Monsieur le Préfet de l'Allier, Christophe NOEL DU PAYRAT, accompagné du Sous-Préfet de l'arrondissement de Montluçon, de la Directrice de cabinet et d'autres services de l'État, mon Colonel, mon Commandant, de retrouver un nombre d'élus avec lesquels vous avez l'habitude de travailler, avec le Député MONNET, qui va parler juste après moi, parce que pour être transparent, on est censé être à Beaulon pour une inauguration à 11 h. Du coup, mon Colonel, soit on ne sera pas à 11 h, soit on ne sera pas à 11 h, ce qui garantit qu'on va respecter la limitation de vitesse. Carine BARILLET, Conseillère Régionale qui représente le Président, je salue évidemment le Président de la Chambre d'Agriculture, les différents Administrateurs et puis vous toutes et tous qui, à titre individuel ou des différentes ACCA ou autres, participez à cette Assemblée Générale annuelle des chasseurs.

Ce qui est facile, après le Président GAILLARD, c'est que comme il a tout dit avec beaucoup de précision, ça nous permet, à nous, d'aller à l'essentiel et d'être court, puisqu'il n'y a pas besoin de revenir dans le détail. J'aurais noté le fait qu'il a plus qu'un bon coup d'épaule. Il a véritablement un viseur particulièrement précis et affûté et qu'il n'y a pas de balles perdues. Chaque coup tiré fait mouche et on a bien compris, Président, que dans la famille CARON, vous préfériez VERNAY à Aymeric et qu'il n'y avait pas d'ambiguïté là-dessus. Donc, je vais très rapidement revenir sur ce que vous avez dit et qu'effectivement, pour vous féliciter une satisfaction collective quant aux deux projets que nous avons travaillés ensemble avec le Conseil Départemental, l'aménagement de la grange au domaine des Sallards et l'espace naturel remarquable.

Vous félicitez parce qu'on a commencé à discuter en 2022-2023. Je vous ai dit que ça va être notamment le pacte allié avec la Région qui va être le support pour pouvoir formaliser tout ça. Tout a été délibéré en 2024 et du coup, on est à peine deux ans après et les projets ont été menés bon train, rondement menés et je voulais, à travers vous, en féliciter aussi les équipes.
La grange, je vous l'avais dit : on met 250 000 euros parce qu'on sait aussi que c'est un lieu qui sera particulièrement utile pour la formation et pour l'accueil des jeunes bourbonnaises et des jeunes bourbonnais dans le cadre scolaire ou dans le cadre d'autres animations que vous ne manquez pas de conduire au domaine des Sallards. C'était donc normal d'être à vos côtés. Quant à l'espace naturel, donc sensible puisque c'est le terme technique administratif, mais je préfère effectivement remarquable, c'est une idée finalement qu'on a eu ensemble.
Je remercie aussi les services du Département en disant mais tout compte fait, il y a tout. Il y a tout ce qui caractérise un espace naturel remarquable pour l'Allier. C'est d'abord une grande surface, 68 hectares, votre domaine. C'est une diversité paysagère qui est typique de la Sologne. J'en profite aussi pour dire que normalement, en juin, le Conseil Départemental va délibérer pour formaliser définitivement la classe des paysages bourbonnais. Et quand vous parliez, Président, de l'appétence, de la passion des chasseurs pour la nature et notre cadre paysager, on a aussi la chance d'être dans un département, vous, vous le voyez du point de vue de la traduction cynégétique, qui ne se ressemble pas d'un bout à l'autre, de la Sologne à la Combraille, en passant par Tronçais, jusqu'à la Montagne bourbonnaise ou la Marche, sans parler des vallées et des méandres de nos différentes rivières, on a cette diversité et cette diversité, elle est aussi du point de vue faunistique et floristique, donc on aura un atlas des paysages.

68 hectares, des prairies, des zones humides, des pâturages, des parcelles forestières, trois étangs, des plans d'eau, 25 mares, tout y est. Tout y est et effectivement, on n'a pas eu de difficulté, sans parler des espèces vivantes, les oiseaux d'eau, évidemment, la Cistude, vous l'évoquiez. On n'a pas eu de difficulté à reconnaître que le domaine des Sallards est un espace naturel, sensible, mais surtout remarquable, du territoire départemental. C'est donc le 18ème qui est ainsi labellisé par le Conseil Départemental depuis le mois d'avril 2024, il y a tout juste un an. On va parler 30 secondes d'argent, c'est 120 000 euros dans la convention que nous avons signée en pluri annualité, qui vous seront apportés par le Département, financés par la taxe d'aménagement, pour continuer de valoriser et de faire vivre ce domaine des Sallards, espace naturel remarquable.

J'en profite pour vous solliciter. On a d'autres projets qui sont directement portés par le Conseil Départemental de l'Allier : c'est la Via Allier. Elle a été aménagée sur le périmètre de l'agglomération de Vichy, sur le périmètre de l'agglomération de Moulins. C'est le Conseil Départemental qui en a la responsabilité. C'est un projet plus qu'incité par la Région et par Laurent WAUQUIEZ, de faire la boucle entre nord-agglo-Vichy et sud-agglo-Moulins. On a la volonté, évidemment, de respecter les propriétés, qu'elles soient publiques ou privées, de respecter les usages et les pratiques, les pêcheurs le savent, mais les chasseurs vous en faites également partie, et on ne peut pas passer à côté de cet itinéraire qui va bien au-delà des frontières bourbonnaises, puisque la Via Allier remonte jusqu'à la source, le moure de la Gardille, en Lozère, et sur toute la grande partie Puy-de-Domoise et Haute-Loire qui intéressent la Région.
Et donc, j'en profite pour vous remercier, et vous aussi directement, d'avoir une posture attentive, bienveillante. Il ne s'agit pas de mettre les chasseurs dehors. Il ne s'agit pas non plus d'en faire une zone strictement réservée, mais on ne doute pas, à l'instant, qu'avec la bonne intelligence que l'on connaît de tous, nous arriverons à mener ce projet dans l'intérêt de la préservation des pratiques historiques.

Merci pour tout ce que vous faites. Merci de m'avoir permis de parler tout de suite. Je vais même attendre que le Député MONNET ait aussi parlé, comme ça, on arrivera ensemble. Je n'aurai pas l'outrecuidance d'arriver avant lui en disant « Il était en retard, comme d'habitude, de toute façon, il ne sait pas arriver à l'heure ». Donc là, je serai dans la solidarité républicaine.

Bravo Président, à travers vous, bravo à ce que fait l'équipe départementale et à ce que chacune et chacun d'entre vous, il y a quand même quelques femmes chasseresses aussi, vous faites tout au long de l'année, à la fois dans le service de votre passion, mais dans l'intérêt, ça a été longuement rappelé, du territoire, et je le dis aussi très souvent, de la sécurité routière de ce territoire.

Je passe la parole est à Yannick MONNET.

(Yannick MONNET – Député de l'Allier)

Quand vous avez eu avant, comme interlocuteurs, le Président GAILLARD et le Président RIBOULET, vous n'avez plus grand-chose à dire. Mais bon, Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup pour ce propos introductif d'une richesse assez exceptionnelle et je vais garder précieusement votre intervention, qui est une mine d'informations, pour moi en tant que parlementaire. Et je voulais vous dire que sur le Pacte haie, je suis déjà intervenu, notamment à travers une question écrite, toujours sans réponse. Alors, on a eu quelques moments agités à l'Assemblée Nationale et quelques changements de responsabilités, ce qui explique certainement pourquoi on n'a pas eu de réponse.

Je suis vraiment très heureux d'être parmi vous, après une année assez agitée, et pas à cause de la chasse.
Et je voulais vous dire une chose : c'est que je pense que les premiers adversaires de la chasse, en fait, pour moi, c'est les préjugés. C'est-à-dire que j'imagine que dans vos rangs, il y a certainement parfois des agissements totalement anecdotiques et peu courants, certains mauvais agissements, et ce n'est pas pour autant qu'il faut catégoriser les chasseurs. Parce que là, l'énorme, l'écrasante majorité d'entre vous sont des gens soucieux de l'environnement et ont des bonnes pratiques.
Et je voulais vous dire qu'en politique, c'est pareil. Ce n'est pas parce qu'il y a quelques énergumènes qui parlent de choses qu'ils ne connaissent pas, qui font des procès d'intention sur des pratiques qu'ils ne vivent pas, qu'ils ne connaissent pas nos territoires, que l'ensemble des élus, et notamment à gauche, doivent être mis dans le même panier. L'écrasante majorité des élus soutiennent les chasseurs.

Je le dis d'autant plus qu'on est dans une société, et je partage vos propos, Monsieur le Président, on est dans une société où on a besoin de se rassembler. Les défenseurs de la ruralité, quelles que soient leurs obédiences politiques, ont besoin de se rassembler parce que oui, les attaques sont rudes. Oui, il y a une pensée, je le dis sans démagogie, une pensée qu'on qualifie de parisienne qui essaye de nous expliquer comment on doit vivre dans nos territoires, qui essaye de nous expliquer quels loisirs on doit avoir, quelles activités sociales on doit avoir.

Et je pense qu'on a besoin de se rassembler pour lutter contre ça et pour préserver nos modes de vie. Et je le dis en guise de conclusion. Vous avez vu, je suis beaucoup plus court que mes deux précédents interlocuteurs. Mais bon, je le dis en toute sincérité. Je pense qu'on a besoin de défendre la chasse, on a besoin de défendre les chasseurs, parce que je suis convaincu qu'aujourd'hui, une société sans chasse, c'est d'abord moins de loisirs, c'est ensuite moins de régulation d'espèces et c'est surtout moins de défenseurs de l'environnement. Donc oui, je resterai à vos côtés et on continuera à se battre pour les sujets qui vous paraissent essentiels.

Je vous remercie.

On va passer la parole maintenant au Président de la Chambre d'Agriculture, Monsieur Christophe JARDOUX.

(Christophe JARDOUX – Président de la Chambre d'Agriculture de l'Allier)

Bonjour à tous.
Cher Président, merci de me laisser intervenir, d'être à votre tribune pour votre Assemblée. Monsieur le Préfet, Messieurs, Mesdames les Parlementaires, donc, ils se sont sauvés. Comme d'habitude, je ne prépare pas tellement mes notes de discours, c'est rare.
Je vais essayer, en tant que nouveau Président de la Chambre d'Agriculture, de vous livrer, suite à votre discours, quelques éléments de réflexion et aussi quelques... rappeler des fois des choses aussi. La chasse, elle est essentielle aussi pour les agriculteurs. Et en plus, il y a beaucoup d'agriculteurs qui sont chasseurs, pas que.
Et parfois, ce n'est pas parce qu'on est agriculteur qu'on est un bon chasseur et ce n'est pas parce qu'on n'est pas agriculteur qu'on est un mauvais chasseur. Comme l'a dit Monsieur MONNET, comme partout, il y a des gens qui ne savent pas se comporter correctement, qui ne respectent pas grand-chose et qui pensent connaître l'activité mieux que celui qui pratique cette activité. Donc, il faut qu'on soit toujours méfiant des préjugés. C'est important.
Mais juste rappeler quand même une chose, c'est que le terrain de jeu pour chasser, il appartient à des propriétaires. Et qu'un propriétaire, ça se respecte. Ça, c'est la première chose. Ensuite, sur ces terres, il y a des activités, soit de la forêt, soit on cultive les terres. Et c'est fait pour avoir une rémunération à la fin.
C'est important pour la vitalité des territoires, surtout ruraux, bien sûr. C'est important pour se nourrir, c'est important pour plein de choses.
Donc, j'entends bien que, forcément, on a plein de problèmes. Notamment avec la bête noire. Je me rappelle d'un temps où, des sangliers, il y en avait très peu. J'ai envie de vous dire, il y avait bien moins de comédie. Bien moins de jalousie, surtout. Une jalousie entre territoires de chasse ou je ne sais quoi. Et, parfois, ça conduit à des impasses.

Il y a un fait nouveau aussi. C'est qu'aujourd'hui, on a des zones de non-chasse. Et là, ça pose soucis.

Alors, j'entends bien que le montant des dégâts est en train d'augmenter. On le sait. Et, je tiens à saluer le travail de Geoffrey RIVAUX, qui, c'est lui Monsieur Chasse, à la Chambre et à la FNSEA. C'est lui qui va avec mes collègues, d'autres collègues, quand il y a des conciliations à faire. Et, bien sûr, quand on parle de gros sous, des fois, on n'est pas tout à fait d'accord. Mais, on ne doit pas perdre de vue qu'on a besoin de tout le monde. Vous, vous avez besoin des agriculteurs. Et nous, on a besoin aussi de vous pour faire de la régulation. Donc, à un moment donné, on doit s'entendre.

Et, je tiens à alerter quand même des choses. Je peux comprendre que certains territoires de chasse qui côtoient des zones où on n'a pas le droit d'y aller, c'est parfois injuste de payer la note. Alors, je pense notamment à une réserve, le Val d'Allier. Parce que, pour ceux qui ont le territoire de chasse à côté, ils vont raquer plein pot. Alors, Monsieur le Préfet, il y a des fois, il va peut-être falloir autoriser qu'on puisse aller faire le ménage. Et là, j'invite Monsieur POHU, l'OFB, dans ce cadre-là, peut-être d'accompagner les chasseurs pour bien montrer qu'ils savent bien faire le boulot et dans le respect des règles. Mais il va falloir y aller aussi, vous. Pas juste pour compter les oiseaux, pour bien regarder qu'il y a des sangliers, qu'il faut peut-être organiser des choses. Parce qu'à côté, il y a des terres cultivées, où le montant des dégâts, et en plus quand on est dans une zone où c'est de la culture, où ça représente assez vite du fric, ben, on a peut-être tous intérêt, collectivement, à faire le ménage.

Et ensuite, il y a un autre point noir, vous l'avez largement cité dans votre discours, ça s'appelle Tronçais, les forêts domaniales. Je me rappelle, l'an dernier, avec Geoffrey, nous avons emmené Monsieur HARDOUIN le DDT, sur le secteur de Tronçais parce que les dégâts étaient en train d'exploser. Et là, j'ai vu les gens de l'ONF, pas si à l'aise dans leurs baskets.
Parce qu'à un moment donné, la forêt, c'est quoi ? C'est un terrain de jeu pour personnes friquées, ou c'est une gestion durable de la forêt, ou parce que si on veut en faire un parc de chasse, moi, ce que je propose, c'est qu'on le clôture. Il y aura bien moins de dégâts autour. Donc à un moment, il faut juste savoir ce qu'on veut, jusqu'où on va, mais il y a une chose de sûre, c'est que les agriculteurs qui sont autour, parfois, ne sont pas si clean que ça ... et je ne suis pas là pour vous dire qu'on est des blancs sains. Mais à un moment, on ne peut pas vouloir tout et son

contraire. Donc quand on demande une pression de chasse supplémentaire, il ne faut pas qu'au moment où on demande ça, on nous dise non, non, ce n'est pas possible, parce que parfois, c'est aussi ça qui se passe. Ah là là, des fois qu'il en ait plus l'année prochaine. Parce que ça a été quand même ça, longtemps. Et aujourd'hui, on a ouvert la boite de Pandore, elle nous pète au nez, il va peut-être falloir quand même qu'on soit réaliste. Et là, par l'argent, ça devient réaliste. Il va falloir agir. Donc moi, j'attends fortement qu'on soit capable de se mettre autour de la table, pour que tout le monde s'en sorte par le haut.
Les chasseurs, j'entends bien qu'ils ne sont pas là pour tout le temps tout payer. Mais pensez à concourir aux efforts budgétaires de l'Etat. Vous savez qu'en ce moment, c'est un peu compliqué quand on cherche les fonds de tiroirs.
Donc, ayons une gestion intelligente des affaires.
Dans la constitution des plans de chasse, faisons peut-être attention aussi que parfois, il y avait des petits territoires, des petits plans de chasse qui permettaient de faire de la régulation. Et aujourd'hui, les gars n'ont plus le droit.
Donc, il y a tout ça à mettre dans la balance et il faut faire très attention dans les orientations qu'on prend.

Ensuite, vous avez parlé longuement des haies. Alors c'est vrai que pour les agriculteurs, c'est... c'est parfois épineux, ça. Moi, je tiens à vous rappeler qu'aujourd'hui, dans la PAC, toutes nos haies sont répertoriées. Et si ça en manque 20 mètres, ne vous inquiétez pas, au bout d'un moment, on est rattrapé par la patrouille. Alors, comment expliquer qu'on en perd plus de 25 000 kilomètres en France, Monsieur le Préfet, je pense à croire, j'arriverais presque à croire que sur certains départements, on a une législation qui est beaucoup moins rigoureuse que chez nous. Moi, vous n'étiez pas là avant, mais on avait tendance à le dire que nous, on pensait que c'était devenu une marotte de la DDT de vraiment être focalisé là-dessus.
Bon. Je tiens juste à vous dire que les parcellaires, c'est un peu... Enfin, pour certains, vous avez un bureau, vous réaménagez vos bureaux, pour être mieux, pour mieux travailler. Ben nous, notre bureau, c'est les champs.
Et parfois, on réaménage notre grand bureau. Alors, je ne suis pas là pour vous dire qu'il ne faut plus de haies. Pas du tout. Je dis juste qu'il faut des haies intelligentes et que parfois, on doit s'adapter aussi aux conditions de travail d'aujourd'hui.
Aujourd'hui, on réclame des bureaux climatisés pour avoir le bien-être des travailleurs. Ben nous, on veut des parcelles parfois plus grandes pour s'adapter aux matériels qui existent aujourd'hui. Alors, je sais bien qu'il y a une tendance à penser que certains voudraient nous voir revenir en arrière. Moi, je vous conseille de revenir à la chasse à l'arc, parce que si nous, on doit revenir à travailler avec les chevaux, c'est à peu près le même truc. Mais, il faut que vous preniez en compte aussi ça.

Alors, je veux bien prendre plein de leçons sur la biodiversité, mais la biodiversité, elle est aussi dans nos champs. Et on les cultive, et la baisse de la biodiversité, il faut s'interroger aussi sur d'autres choses. Quand je suis en train de faucher, en train de moissonner, les renards, ça court de tous les côtés. Trouver des gars qui ont envie de réguler ça, s'occuper du piégeage, ben je trouve qu'on trouve plus de gars pour aller avec son fusil posté, mais pour s'occuper de la faune et des prédateurs de ce genre-là, des nuisibles, on en trouve beaucoup moins. Et ça, c'est un boulot ingrat. Et il faut vraiment saluer les gens qui, sur les territoires de chasse, s'occupent de ça.

Il y a une autre interrogation aussi sur les oiseaux, il faut peut-être se poser la question. Alors certes, il y a le réchauffement climatique qui est là, mais forcément, changement de climat, changement des espèces, il faut aussi l'intégrer. C'est un élément de réflexion. Et ensuite, il y a aussi, je ne sais pas vous, mais quand vous vous promenez dans la nature, le nombre de chats qu'on peut trouver. Plus de gestion des chats, il ne faut plus tuer les petits. Ça envahit la nature, et je vous garantis que si vous prenez le temps d'observer, un chat, c'est très adroit pour aller bouffer les oiseaux. Donc voilà, il y a tout ça qu'il faut mesurer, et avant d'aller très fort, de dire « ouh là là, c'est les pesticides, c'est ci, c'est ça, ou je ne sais pas quoi ». Moi, pour avoir fait pas mal de réunions une fois dans une région de plaine, les lièvres, il n'y en avait jamais tant eu au-dessus de Chartres. C'est qu'une zone de grande culture où, croyez-moi, le tonneau, il passe dans les champs. Donc, à un moment donné, prenons en compte tout ça, mais moi, je tiens à saluer tout le travail que vous avez effectué.

Réhabiliter des mares, c'est important. Réhabiliter des haies par endroits, c'est important. Et je tiens à saluer le travail que vous faites avec Symbiose, parce que Symbiose, à l'origine, c'est un agriculteur qui l'a imaginé, il s'appelle Eric FONCELLE. Et c'est devenu comme ça, cette association, et aujourd'hui, elle est bien utile pour faire pas mal de boulot, pour éviter, comme vous l'avez nommé, les Khmer Verts, qui sont bouffés d'idéologie, parce qu'en fait, la plupart n'ont qu'un prisme qui sort que de la ville, et qui sublime la nature, alors qu'en fait, la nature, c'est un bien commun, certes, mais c'est quand même une chose où, nous, on la vit au quotidien, parce que c'est notre terrain de jeu. Donc voilà, moi, je tiens à saluer tous ces efforts que vous faites pour la pédagogie aussi, parce que c'est important.

Et ça, qu'on soit agriculteur, chasseur, j'ai envie de dire, on a un peu les mêmes combats quelque part. On se retrouve sur beaucoup de points. Je dis juste que nous, on doit vivre en harmonie avec tout le monde, et avec vous. On a besoin de vous, et vous avez besoin de nous.

Dernier sujet, le loup. Le loup, il est passé dans le département. Il passe. Il y a même eu des attaques. Le seul problème, c'est qu'on a une réglementation qui est quand même hyper contraignante là-dessus, et si les agriculteurs qui ont subi des dégâts ne font pas venir l'OFB pour constater les dégâts, forcément, dans les constats, pas de loup. Moi, je peux vous dire que sur Lurcy, le loup a été vu de l'autre côté dans le Cher, et reconnu. Il y a eu des dégâts sur cette commune. Les agriculteurs n'ont pas appelé l'OFB, pensant que c'était autre chose. Résultat, il n'y a pas eu de constat de dégâts. Et je pense que là, ça aurait été confirmé que le loup était bien là et qu'il avait fait des dégâts dans notre département. Donc, c'est un sujet qui va nous préoccuper, qui va vous préoccuper, parce que pour aller le péter le bazar, il va falloir les chasseurs, les louvetiers, tout le monde, et se mettre dans les cordes et dans les règles pour pouvoir obtenir les autorisations de tir.
Et malheureusement, c'est un sujet qui va nous arriver, et très fortement. Il tape dans le Cher, il tape fortement dans la Nièvre, il a tapé dans la Saône-et-Loire. C'est un sujet aujourd'hui majeur sur tout le territoire français.
Et ne vous inquiétez pas, quand il n'y aura plus de moutons à bouffer, il mangera le reste. Voilà, c'est comme ça.

C'est pour ça que les synergies qu'on doit avoir entre nous sont importantes. C'est pour ça qu'il faut qu'on s'entende. J'entends bien que les dégâts, les agriculteurs, on en assume une partie, parce que je peux vous dire que tous ne font pas de déclaration de dégâts. Il y en a beaucoup. Beaucoup qui ne font pas les déclarations. Donc voilà, ne voyez pas ça comme une rente.
Malheureusement, on préfère récolter que plutôt de constater les dégâts du gibier, enfin des sangliers majoritairement.

Le blaireau, pareil. Je crois qu'à chaque fois qu'on a poussé pour obtenir, de pousser l'autorisation de continuer la vénerie, à chaque fois, on s'est fait retoquer au tribunal. Moi, j'invite Monsieur le Préfet à être ferme là-dessus aussi, parce que le blaireau fait des dégâts aussi. Voilà. Et tout ça, tout ce gibier qui traîne de partout, qu'on ne régule plus trop. C'est aussi important pour la sécurité routière. Je pense qu'on l'a déjà dit, parce qu'attention, quand on tape un sanglier avec une bagnole, ça peut faire des morts.

Donc, merci à vous pour votre invitation, merci pour le travail que vous faites, vous, pour réguler justement toutes ces espèces. On a besoin de vous.

Et puis, dernière chose, le renouvellement des générations, c'est un sujet fort pour les agriculteurs, mais quand je regarde l'Assemblée, c'est un sujet fort aussi pour les chasseurs.
Merci à vous.

Madame BARILLET, s'il vous plaît.

(Madame Carine BARILLET – Conseillère Régionale)

Monsieur le Président, cher Jean-Pierre, Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Montluçon, Madame la Directrice de cabinet, Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, puisque les autres élus sont partis, chers amis chasseurs.
Ce matin, je vais un peu marcher sur les traces de mon collègue et ami Conseiller Régional, puisqu'il est de toutes vos assemblées générales, et que d'ordinaire, il tient ce micro à ma place. Je veux bien sûr parler d'Emmanuel FERRAND. Néanmoins, c'est avec un immense plaisir que je vais me glisser dans ses bottes ce matin pour vous porter la voix de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et représenter notre Président Fabrice PANNEKOUCKE auprès de vous aujourd'hui.

Et comme nous sommes entre passionnés de nature, permettez-moi de me sentir ici un peu comme dans une battue bien organisée. Tout le monde est à son poste, bien chaussé, concentré, mais avec ce petit éclat dans le regard qui dit que la journée sera belle. Car cette Assemblée Générale, ce n'est pas une simple formalité, c'est un moment essentiel, un point de ralliement où se croisent convictions, traditions et projets pour l'avenir. Ici, dans l'Allier, on ne chasse pas seulement le gibier, on cultive un art de vivre, un respect du vivant, une solidarité rurale. C'est cette ruralité vivante, authentique, que nous défendons avec force à la Région. En Auvergne-Rhône-Alpes, vous êtes plus de 100 000 à la pratiquer, à la transmettre, à l'adapter.
Depuis 2016, sous l'impulsion de Laurent WAUQUIEZ et désormais de Fabrice PANNEKOUCKE, la Région a choisi de vous soutenir. Concrètement, cela se traduit par une nouvelle convention de partenariat d'objectifs pour 2025-2027, adoptée tout récemment. Car nous croyons dans vos actions de terrain, préserver les milieux naturels, renforcer la sécurité, gérer durablement la venaison ou encore éduquer les plus jeunes à la beauté du vivant. Et justement, en parlant de jeunesse, je voudrais saluer votre engagement auprès des écoles, à travers des programmes de sensibilisation, des animations nature et des milliers d'enfants accueillis chaque année. Ce que vous faites ici, dans l'Allier, est exemplaire. Vous réconciliez éducation et enracinement.

Autre pilier de notre soutien régional, les projets phares. Dans le cadre du Plan Chasse, la Région s'est engagée pour la rénovation des locaux du domaine des Sallards, véritable cœur battant de la formation cynégétique bourbonnaise.

Nous souhaitons que ce lieu devienne une référence à la hauteur de l'engagement des chasseurs de l'Allier, accueillant, moderne et tourné vers la transmission. Mais la Région n'est pas seulement là pour financer des murs, elle est là pour accompagner une vision, celle d'une chasse responsable, enracinée mais ouverte, soucieuse de l'équilibre entre tradition et innovation. Une chasse qui protège autant qu'elle prélève, qui régule avec mesure et forme avec exigence.

Je veux saluer votre rôle dans la régulation du grand gibier et les efforts que vous déployez pour le sanglier, comme vous avez pu nous en parler tout à l'heure avec cette explosion. La chasse est un levier d'équilibre, un garde-fou face à une dynamique qui pourrait devenir incontrôlable sans vous. Vous êtes donc un trait d'union entre les générations, entre les hommes, entre les écosystèmes.
Vous construisez un avenir où la chasse s'inscrit dans une logique de cohabitation, d'écologie de terrain et de transmission. Régions, fédérations, communes, agriculteurs, forestiers, enseignants, nous sommes partenaires d'un même territoire. La chasse y a toute sa place puisque, et vous l'avez parfaitement compris, elle continue d'évoluer, de dialoguer, de former.

Tant qu'il y aura des chasseurs aussi impliqués que vous, nous saurons ensemble préserver l'essentiel, notre nature, notre équilibre et notre ruralité vivante. Et comme on le dit chez nous, quand à la fin de la journée les bottes sont pleines de boue, c'est souvent que la journée a été bonne. Alors continuons d'avancer ensemble, bottes aux pieds et convictions en bandoulière.
Vive la chasse, vive l'Allier bourbonnais et vive la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Je vous remercie.

Monsieur le Préfet, si vous voulez bien.

(Monsieur Christophe NOEL DU PAYRAT – Préfet de l'Allier)

Merci Monsieur le Président de votre accueil et de vos mots pour les chefs de services de l'État ici présents. Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Président de la Chambre, Mesdames et Messieurs en vos grades, fonctions et qualités, chers chasseurs.
Dans ces temps de débats passionnés sur la chasse, je voudrais d'abord rappeler que la chasse dans notre pays est, à la fois, une activité réglementée et un levier reconnu de gestion des équilibres naturels.

L'État est donc le garant de vos droits et compte sur vous pour une régulation efficace. C'est à ce titre notamment que le Préfet approuve les schémas départementaux de gestion cynégétique. L'État est dans son rôle lorsqu'il soutient, lorsqu'il encadre. Il ne juge pas les modes de vie, mais il s'assure que ceux-ci respectent l'intérêt général, la sécurité et l'environnement.
Ce rôle, je le revendique pleinement. Il n'est pas celui d'un arbitre lointain, mais d'un partenaire présent et exigeant. Les services de l'État, que ce soit la DDT, l'OFB ou encore la Gendarmerie, dont je salue les représentants ici ce matin, travaillent très régulièrement avec vos équipes.
L'État ne considère pas la chasse comme un problème, mais comme une composante importante de la ruralité qui détient une part des solutions aux défis que nous devons relever ensemble.

Le premier de ces défis, en tout cas celui qui est le plus d'actualité, vous avez parfaitement sonné le tocsin ce matin, Monsieur le Président, c'est celui de la régulation de la dynamique du sanglier avant qu'elle ne soit hors de contrôle. L'explosion des dégâts agricoles n'est supportable ni pour les chasseurs, ni pour les agriculteurs.
J'ai bien entendu toutes les mesures que vous avez mobilisées au cours des dernières années pour faire face à ce phénomène. Face à ces constats, l'État ne vous a pas laissé seul. En 2023, un protocole d'accord a été signé fixant un objectif clair, une réduction de 20 % des surfaces détruites d'ici 2025 et tendre vers les 30 %.
Plus de 282 000 euros ont été versés dans l'Allier sur ces deux dernières années pour accompagner vos actions. Mais le dépassement du seuil des 500 000 euros de dégâts doit nous faire réagir. J'ai entendu dans votre voix, Monsieur le Président, un certain désarroi face à une dynamique qui se poursuit malgré toutes ces initiatives.
Il faut donc aller plus loin et plus fort. Tuez plus pour payer moins, pour prendre une formule assez basique. Je sais bien que ce n'est pas facile et il ne m'appartient pas de vous dire comment dans le détail, mais il n'y a pas à hésiter, surtout dans les territoires les plus touchés comme du côté de Tronçais. N'est-ce pas, Monsieur le Président ? Il faut sans doute tuer plus, notamment en fin de saison, donc en cette période, en mars-avril, pour pouvoir être plus efficace.

Alors, s'agissant du massif de Tronçais qui concerne des enjeux écologiques, économiques et patrimoniaux majeurs, je souhaite dire que je ne peux pas me satisfaire des divergences persistantes entre gestionnaires forestiers et chasseurs qui finissent, qui plus est, au tribunal. L'État, par l'intermédiaire de l'OFB et de la DDT, propose une démarche fondée sur les indicateurs de changement écologique.
Je veillerai à ce que chacun joue le jeu pour parvenir à une solution équilibrée.

Il est temps d'évoquer le sujet de la sécurité. Commençons, si vous le voulez bien, par revenir sur les incidents survenus cette saison dans le département de l'Allier.
On déplore un accident grave survenu à Lavault-Saint-Anne le 7 décembre 2024, au cours duquel une promeneuse a été atteinte à la bouche par un éclat de munitions. À cela s'ajoutent trois incidents, deux tirs dans des habitations, à Mercy le 9 décembre et à Besson le 15 décembre, ainsi qu'un tir sur un bovin à Louroux Bourbonnais. Ces faits, bien que s'inscrivant dans une tendance nationale de diminution très nette du nombre d'accidents de chasse, en baisse de 42 % en 20 ans, appellent une vigilance renforcée.
Ils soulignent l'importance du respect absolu des règles de sécurité, que je considère comme une priorité. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour votre détermination en la matière. Je veux également saluer l'engagement des équipes de l'OFB et de la Gendarmerie : leur présence sur le terrain, leur vigilance, leur contrôle sont indispensables pour assurer la sécurité de tous, chasseurs comme non chasseurs.

Le 31 décembre 2024 marquait l'échéance fixée aux chasseurs pour la création de leur compte dans le système d'information sur les armes, le SIA. Je suis heureux, comme vous, Monsieur le Président, de saluer un taux d'adhésion remarquable dans l'Allier, puisque nous avons atteint 7 742 comptes au 28 février, soit une couverture complète des détenteurs déjà connus dans notre ancien système. Ce résultat est le fruit d'un travail partenarial conduit avec votre Fédération pour accompagner au mieux les usagers, notamment ceux qui ne sont pas familiers avec le numérique.
Des journées d'information ont été organisées, soit chez vous, soit en Préfecture, en Maison France Services, ou encore à des manifestations comme celle des Trophées de Cerf de Couleuvre. C'est une belle illustration de ce qu'on réussit à faire ensemble en travaillant de concert. Alors j'en profite pour passer un message aux nouveaux chasseurs, ou à ceux qui par oubli ou par hésitation ne sont pas encore mis en conformité : qu'ils sachent que nos services restent à leur disposition, prêts à les accompagner pas à pas dans cette démarche, mais qu'ils comprennent aussi que le maintien d'une détention non déclarée les expose à des risques juridiques sérieux.
Je tiens à le dire avec clarté, la création d'un SIA n'est pas une formalité secondaire. Le respect des règles, la prévention des risques, ce sont, je le sais, des priorités partagées entre l'Etat et la Fédération.

Une autre priorité partagée, c'est celle de la protection de la nature.
Dans l'Allier, l'OFB travaille en lien étroit avec la fédération, cela s'incarne dans des projets concrets, co-financés via l'éco-contribution, vous en avez parlé : la restauration des mares notamment, la plantation des haies. Bravo pour le travail qui est réalisé, qui a poursuivre en bonne intelligence avec le monde agricole évidemment. Création de vergers, mais aussi sensibilisation de la nature et à la biodiversité auprès du jeune public. Des animations dans les écoles, sentiers pédagogiques, actions de terrain, comme celles menées sur le domaine des Sallards, ou encore des événements ouverts au public, ont permis de toucher un très large public. La presse locale s'en fait régulièrement l'écho, témoignant du bon accueil qui est réservé à vos différentes initiatives. Ce partenariat démontre que les chasseurs sont pleinement parties prenantes à la transition écologique, en conciliant usages ruraux et préservation du vivant.

La chasse, dans l'Allier comme ailleurs sur le territoire national, est soumise à des passions contradictoires, qui rendent le dialogue de plus en plus difficile, si ce n'est impossible. C'est pourquoi ces initiatives sont très importantes pour assurer un lien avec la population, en particulier avec les jeunes et avec ceux qui n'ont pas de racines rurales. Je vous invite donc à les poursuivre et à les amplifier.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous avons besoin de chasseurs formés aux règles de sécurité, sensibilisés aux enjeux de demain, prêts à un dialogue constructif avec les autres usagers de la nature. Je vous remercie pour votre engagement, pour le temps que vous consacrez à cette activité, dont l'utilité sociale, dont l'utilité pour le territoire est réelle. L'État est là pour vous, mais nous attendons aussi beaucoup de vous.

Je vous souhaite une belle saison de chasse, et en particulier une saison de chasse fructueuse concernant les sangliers.
Je vous remercie.

Je vous demande de m'excuser.

On va maintenant passer la parole à Christian SCHMITT, notre Trésorier, qui va vous présenter son rapport financier.

(Monsieur Christian SCHMITT – Trésorier)

Bien. Soit je finis de vous endormir, soit je vous réveille brutalement.
Ça me fait penser à une formule d'AUDIARD. Quand ça s'agit d'argent, à partir d'une certaine somme, tout le monde écoute. Donc, ça va être de façon traditionnelle.

Trois points. Le budget passé, le budget prévisionnel et l'information sur l'exercice en cours.

Donc, Mesdames, Messieurs, Le 25 novembre 2024, conformément à l'article 7 des statuts de notre Fédération, le Conseil Fédéral a arrêté les comptes de l'exercice 2023-2024.

Ces comptes, ainsi que les prévisions budgétaires 2025-2026 établies par le Conseil Fédéral le 25 février 2025, sont dans les dossiers d'Assemblée Générale qui vous ont été distribués à l'entrée.
Donc, mon propos se divisera en trois parties. Tout d'abord, la présentation des comptes 2023-2024 arrêtés au 30 juin. Ensuite, le budget prévisionnel 2025-2026 validé par le Conseil d'Administration. Et enfin, un point comptable sur l'exercice en cours.

Concernant l'arrêt des comptes du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, Fonctionnement.

Le résultat du fonctionnement 2023-2024 est négatif de 58 840 euros, alors que nous vous avions proposé l'an dernier un budget prévisionnel déficitaire de 135 175 euros. Les charges sur cet exercice ont augmenté de 226 297 euros par rapport au budget prévisionnel. Cela s'explique principalement par le fait que de nouveaux projets ont été développés en cours d'exercice et pour lesquels, je vous le rappelle, nous avons en face des produits de subventions en conséquence.

Les produits sur cet exercice sont supérieurs de 302 530 euros par rapport au budget prévisionnel. Cela s'explique principalement par les subventions des projets Agence de l'eau et éco-contribution qui ont été plus importantes que ce qui avait été budgété à l'époque dans le prévisionnel. Nous pouvons également souligner que la réforme du permis national à 200 euros et la politique mise en place par le Conseil Fédéral a été favorable à notre Fédération car la gestion de notre structure a permis jusqu'à aujourd'hui de contenir le prix de la validation départementale à 78 euros. C'est le tarif le plus bas de la région, on le répète assez souvent tous les ans. Les réserves comptables du budget de fonctionnement de la Fédération s'élèvent à 3 081 021 euros et les réserves de trésorerie à 2 251 842 euros. On peut donc affirmer que la situation du budget de fonctionnement est donc très saine.

Concernant les dégâts, le résultat de l'exercice dégâts est négatif de 98 514 euros alors que le résultat prévisionnel était de moins 87 050 euros. Cela s'explique pour les charges par une plus forte indemnisation de 176 174 euros par rapport au prévisionnel lié à l'augmentation du nombre de dossiers de dégâts. On constate également un écart de 13 000 euros entre le prévisionnel et le réalisé pour la ligne comptable des frais d'estimateurs qui suivent cette tendance forcément.
Du côté des produits, nous pouvons noter l'encaissement de 171 623 euros qui correspond au plan d'accompagnement de l'État dans le cadre de l'accord pour la diminution des dégâts agricoles. Les réserves comptables dégâts s'élèvent à 645 875 euros et les réserves de trésorerie à 444 259 euros. Je vous rappelle que le Conseil d'Administration avait décidé de redistribuer une partie des réserves qui s'élevaient à l'époque à plus d'un million d'euros.
Cela a été chose faite en injectant, je le rappelle, et le Président vous l'a rappelé dans son rapport moral, 280 000 euros, 140 000 euros et deux fois 70 000 euros pour faire diminuer le prix des bracelets sanglier.

Maintenant, concernant le prévisionnel du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026, au niveau du fonctionnement.

Pour le budget de fonctionnement, les charges prévisionnelles s'élèvent à 2 784 157 euros. Nous avons réajusté à la hausse dans le prévisionnel les charges liées aux différents projets que nous portons car nous continuons d'accroître notre activité avec des dossiers subventionnés notamment par la Région, l'Agence de l'eau et l'éco-contribution.
Il y a des produits en face. Nous allons commencer à amortir les travaux de la Grange pour un montant de 50 000 euros par an. Les produits prévisionnels du budget de fonctionnement intègrent une cotisation fédérale de 78 euros, le prix de vente de l'assurance responsabilité civile chasse à 22 euros et une baisse, hélas, du nombre de permis nationaux et départementaux de 3 %. Les subventions d'exploitation budgétées, car déjà signées avec nos partenaires, Agence de l'eau, Conseil Régional, s'élèvent à 587 000 euros.
La compensation financière de la FNC liée à la réforme est à hauteur de 131 000 euros. Il faut noter que nous augmentons le prix pour l'enlèvement des viscères qui passent de 2 à 3 euros par bracelet pour équilibrer l'opération. Le résultat prévisionnel est de moins 122 223 euros.

Vous l'aurez compris, nous budgétons un résultat prévisionnel de fonctionnement négatif afin de ne pas faire supporter aux chasseurs l'amortissement du siège et de la restauration de la grange comme nous nous y étions engagés. Pour faire simple, et il faut insister, les travaux sur le bâti ne coûtent pas un centime de plus aux chasseurs. La trésorerie de la Fédération est saine avec des réserves de trésorerie prévisionnelles de 1 511 174 euros.

Notre politique de recherche de financements extérieurs a permis l'embauche de personnels, la construction du siège, la rénovation de la grange et la réalisation de travaux sur différents projets sans mettre à contribution les chasseurs.

Concernant les dégâts, pour le budget dégâts, vous l'avez compris, les choses sont beaucoup moins simples. Comme vous l'a expliqué le Président dans son rapport moral, l'augmentation des dégâts depuis plusieurs années et le fait que nous avons redistribué aux chasseurs une bonne partie des réserves dégâts, quand nous le pouvions, nous conduisent à augmenter les cotisations de ce budget.
Car, je vous le rappelle, nous avions maintenu des cotisations dégâts basses de manière artificielle en puisant dans les réserves.
Le montant prévisionnel d'indemnisation des dégâts est fixé à 550 000 euros auxquels s'ajoutent 70 000 euros de frais d'estimateur afin d'intégrer un possible montant de dégâts encore élevé la prochaine campagne. En produits, le timbre grand gibier est fixé à 15 euros, le bracelet Chevreuil à 20 euros, le bracelet Cerf pour le qualitatif à 120 euros, le bracelet Cerf pour le quantitatif à 60 euros, le prix minimum pour le bracelet Sanglier à 15 euros et les bracelets toutes espèces pour les parcs et enclos à 10 euros.

Pour l'exercice 2025-2026, la Convention qui nous lie à l'État nous impose de prélever 30 % du montant à collecter par le biais de la contribution territoriale. Davantage de communes vont être touchées. 224 ne le seront pas, mais les communes noires vont être touchées plus durement que les autres. Le Président vous en a parlé dans son rapport moral, en dessous de 2000 euros de dégâts sur une commune, pas de contribution territoriale.
A compter de 2000 euros de dégâts de sangliers, les détenteurs devront s'acquitter d'une taxe à l'hectare pour la superficie totale de leur territoire. Superficie totale, ce n'est pas la superficie favorable, c'est le total, on est bien d'accord. Cette taxe sera progressive, 10 % entre 2000 et 3000 euros, 20 % entre 3000 et 5000 euros, 30 % entre 5000 et 10000 euros et enfin 50 % pour les communes dépassant 10000 euros de dégâts.

Mécaniquement, et c'est la bonne nouvelle si on peut dire, vous le verrez, les prix de bracelets sangliers par pays restent contenus. Le résultat prévisionnel du budget dégâts que nous vous présentons est de moins 39 476 euros. Aujourd'hui, la trésorerie du compte dégâts départemental est de 440 259 euros et nous souhaitons désormais être prudents pour ne pas être en difficulté dans les années à venir.

Maintenant, quelques informations sur l'exercice en cours 2024-2025, qui va se terminer dans deux mois.

Au titre du fonctionnement, au titre des produits, nous avons atteint 83 % du montant budgété. Il reste à encaisser les subventions de la Région, de l'Agence de l'eau, de l'éco-contribution pour les travaux que nous avons réalisés sur l'exercice.
Au titre des dépenses, 64 % sont comptabilisées à ce jour. Les prévisions sont donc dans l'ensemble respectées.

Au niveau des dégâts, quelques mots sur le budget dégâts 2024-2025, qui est marqué par une campagne d'indemnisation en augmentation par rapport à 2023-2024.
Nous avons anticipé cette hausse des dégâts en budgétant 550 000 euros d'indemnisation et nous allons atteindre 618 000 cette campagne. La baisse de la dotation prévue par l'Etat ne va pas permettre d'absorber cet écart et nous devrons puiser cette année dans nos réserves du compte dégâts. Pour conclure, je crois pouvoir dire que le budget de fonctionnement est clairement maîtrisé et permet un accroissement serein de l'activité de la Fédération.

Notre inquiétude porte plutôt sur le budget dégâts, dont le montant des indemnisations ne cesse de croître. Un effort est demandé aux chasseurs cette année. Evidemment, si la situation venait à s'améliorer, on pourrait imaginer une baisse des prélèvements opérés sur les chasseurs dès l'année prochaine.

A contrario, si la tendance de hausse des dégâts se confirme, ça va finir par coincer. De toute évidence, comme le Président vous l'a dit dans son rapport moral, la loi d'indemnisation devra forcément être retouchée si on veut qu'elle perdure dans le temps.
Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre écoute.

Je vais passer la parole à Monsieur HOCQUETTE, notre Commissaire aux Comptes.

(Monsieur Cyril HOCQUETTE – Commissaire aux Comptes)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les chasseurs.
Sur la présentation des chiffres, il ne vous reste plus qu'un petit effort quand arrive le Commissaire aux Comptes et la lecture de son rapport.

Donc, en exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier, relatif à l'exercice clos le 30 juin 2024, tel qu'ils viennent de vous être présentés par le Trésorier. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice applicables en France et nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour

fonder notre opinion. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, prévu par le Code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent bien une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier à la fin de cet exercice. J'en profite, comme à l'accoutumée, pour remercier la qualité des travaux fournis par mon confrère Gérard FRANCOIS, ici présent, et de Catherine FAVIER de la Fédération.
Merci beaucoup.

Merci Monsieur le Commissaire aux Comptes.
Je vais donc maintenant vous demander de procéder à l'approbation des comptes de l'exercice clos 2023-2024 tel qu'ils vous ont été présentés, conformément à l'article 11 du statut et à l'article 7 de notre règlement intérieur.
Je vous demande votre approbation à main levée. Je vous rappelle, budget de fonctionnement arrêté au résultat 2023-2024 de moins 58 842 euros que nous vous proposons d'affecter aux réserves de fonctionnement et un budget dégâts arrêté au résultat 2023-2024 de moins 98 514 euros que nous vous proposons d'affecter aux réserves dégâts.
Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre la présentation de cet exercice clos ? Je vous remercie.
Est-ce qu'il y en a qui s'abstiennent ? Je vous remercie. C'est parfait.

On va maintenant passer aux cotisations fédérales et aux plans de chasse arrêtés par le Conseil Fédéral que notre Vice-Président Jean-Marc MAUME va vous présenter.

(Monsieur Jean Marc MAUME – 1er Vice-Président)

Mesdames, Messieurs, je vais vous communiquer le montant des cotisations fédérales. Certaines vous ont déjà été communiquées par le Président et le Trésorier.
Le timbre fédéral, 78 euros. Le temporaire 3 jours, 20 euros. Le temporaire 9 jours, 39 euros. Par décision nationale du Congrès de la FNC, le timbre fédéral jeune chasseur est à 30 euros.

Au niveau du timbre grand gibier, il passe à 15 euros. On vous l'a dit, de 14 euros, on l'avait passé à 4 euros et on le remet à 15 euros aujourd'hui. Le temporaire 3 jours, 4 euros. Le temporaire 9 jours, 8 euros.

L'adhésion territoriale est à 78 euros.

Pour nos plans de chasse, le chevreuil, 20 euros. Le daim, 25 euros. Le cerf, 120 euros sur la zone qualitative et sur la zone quantitative, qui est le reste du département, 60 euros.
Les enclos, toutes espèces confondues, 10 euros.
Contribution viscère passe de 2 à 3 euros. Je ne sais pas si vous vous souvenez, il y a 6 ou 7 ans, on avait prévu de les mettre à 3 euros parce qu'on pensait que c'était le prix que ça pouvait nous coûter.
Bon, on a démarré à 2 euros et ces dernières années, c'est vrai qu'on est plutôt à 2,50-2,60 euros et la Fédération mettait la différence entre 2 euros et ce prix-là. Donc voilà, c'est pour ça qu'on le passe à 3 euros.

Comme depuis la saison 2006-2007, les cotisations attachées aux bracelets de sanglier sont calculées à l'euro près suivant la méthodologie financière qui intègre la responsabilisation par pays cynégétique.
C'est le calcul habituel, vous avez ce tableau dans vos dossiers. Donc, je vais vous donner le prix des bracelets :
Basse Marche, 18 euros. Bocage centre, 17 euros. Bocage ouest, Coteau du Cher, 18 euros. Bocage nord, 19 euros. Bocage sud, 15 euros. Combrailles bourbonnaises, 15 euros. Foreterre, 36 euros. Limagne bourbonnaise, 15 euros. Massif des Colettes, 15 euros. Montagne bourbonnaise, 15 euros. Piémont, 15 euros. Sologne nord, 20 euros. Sologne sud, 22 euros. Et Tronçais, donc 15 euros. Avec 0 euros, donc pas de taxe à l'hectare. Contrairement à l'année dernière, le prix de bracelets sur Tronçais était à 10 euros et la taxe à l'hectare était de 0,92 euros.

Merci Jean-Marc.

Donc je vais vous demander maintenant de bien vouloir approuver les budgets prévisionnels tels qu'ils vous ont été présentés tout à l'heure par notre Trésorier Christian SCHMITT, établi sur la base des cotisations qui viennent de vous être présentées par le Vice-Président. Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre ce budget prévisionnel ? Est-ce qu'il y a des gens qui s'abstiennent ? Eh bien écoutez, je vous remercie. Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Jean-Marc. Campagne de chasse.

(Monsieur Jean Marc MAUME – 1er Vice-Président)

Donc oui, campagne de chasse : informations sur les dates d'ouverture et de fermeture de la prochaine campagne de chasse 2025-2026. Donc, il n'y a pas de changement notoire sur les dates de chasse qui sont dans vos dossiers. Et à l'écran, comme l'an passé, vous devez les avoir sous les yeux.
Donc la chasse possible en avril-mai du sanglier uniquement sur autorisation préfectorale par les détenteurs de plans de chasse.
Les modalités pour l'agrainage. Il est interdit sur les huit communes noires qui sont donc Saint-Léopardin d'Augy, Meaulne-Vitray, Beaulon, Le Brethon, Paray-le-Frésil, Pouzy-Mézangy, Vallon-en-Sully et Urcay. Pour les autres, les détenteurs souhaitant agrainer doivent remplir une convention avec la Fédération qu'ils les engagent à respecter les nouvelles règles fixées par décret. À savoir, seulement deux jours par semaine et pas plus de 50 kilos par 100 hectares.

Les autres dispositions et la période d'agrainage ne changent pas. Je crois qu'à ce jour, on n'a pas eu beaucoup de conventions, Président. Donc merci.

Voilà. Écoutez, on en arrive maintenant aux questions que vous pouvez encore vous poser et que vous pouvez donc nous poser. S'il y a des questions, je vous écoute et j'essaierai de répondre de mon mieux.

Bonjour, ROUMY Bernard, Président de l'ACCA de Chauvigny. On ne nous parle jamais du ragondin. Et sur les arrêtés préfectoraux d'ouverture de la chasse, ce n'est jamais noté la période après la fermeture. Il me semblait qu'on pouvait le tirer toute l'année avec l'autorisation du propriétaire. Est-ce que c'est toujours valable ?

Oui, oui, absolument. Le ragondin est chassable toute l'année.

Merci.

Allez-y, c'est le moment.
Bon, après, on discutera en buvant un coup, en mangeant. Mais s'il y a des questions à poser, posez-les. Personne ne veut. Tout à fait en haut.

Bonjour, Hugues de MONSPEY. Il y a des départements voisins par rapport à ce problème de sangliers qui ont ouvert le tir de nuit.
Est-ce que c'est des choses qui vont être discutées, en discussion, dans l'Allier ou pas par rapport aux chiffres qui ont été donnés tout à l'heure ?

Alors, le tir de nuit, dans mon esprit, c'est quand même une spécificité Louvetier. Je sais que le tir de nuit a parfois été ouvert sur certains départements aux chasseurs eux-mêmes. Moi, je ne vous cache pas que je ne souhaite pas que les chasseurs aillent tirer les sangliers la nuit. Ça relève vraiment, pour le coup, de l'activité de la louveterie. Parce qu'évidemment, le tir de nuit de sangliers, ça soulève d'autres problèmes derrière. Le premier problème que ça soulève, à mon sens, c'est le problème de la sécurité.
Parce que balancer des balles la nuit, il ne faut pas avoir peur quand même. Ça, c'est le premier point. Et puis, ils vont s'éclairer comment les chasseurs qui vont aller tirer les sangliers de nuit avec des lunettes thermiques ?
Ça, c'est formellement interdit. Mais formellement interdit. Même si je suis parfaitement conscient que des lunettes thermiques, il s'en vend. Mais s'il s'en vend néanmoins, c'est interdit. Et franchement, je souhaite évidemment, et je pense que vous êtes nombreux dans ce cas à me suivre, c'est une bonne chose que ce soit interdit. Parce que sinon, là, on ne va plus parler de rien. Voilà.

Oui, Vincent DOUAILLAT, je représente l'AFACCC 03. Je voulais connaître quel était le point de vue, la position de la FDC 03, s'agissant donc de la traque-affût, qui se développe à l'échelon national, tout doucement.
Je sais qu'il y a une FDC qui a mis en place une formation là-dessus, vis-à-vis des jeunes chasseurs. Voilà, si vous pouviez nous éclairer. Merci.

Sur la chasse, la traque-affût, moi je n'y vois pas d'inconvénient de principe. Là où elle peut être pratiquée, qu'on la mette en place, ça ne m'ennuie pas du tout. Au contraire, s'il y a des gens qui veulent faire de la traque-affût, là où on est dévoré de sangliers, ils vont même être les bienvenus.
Donc oui, je n'ai pas d'opposition à la traque-affût. Le Conseil d'Administration, d'ailleurs, à ma connaissance, n'a pas d'opposition à la traque-affût. On peut en faire.
On n'a pas de programme de formation pour le faire à ce jour, parce qu'il faut bien le dire, on a quand même une toute petite demande. La chasse aux sangliers dans le département, c'est quand même par définition, et Vincent, tu as été bien placé pour le savoir, c'est par définition la chasse aux chiens courants. Donc on va évoluer comme tout le

monde sur le sujet, mais pour moi, la régulation du sanglier, elle se fait par la chasse, et par la chasse aux chiens courants, principalement. Mais on peut y ajouter de la traque-affût.

Bonjour Éric VALLAS.

Bonjour.

J'aimerais connaître exactement le statut, pour le petit gibier, de ceux qui sont dans les cages de rappel, et quelles sont les conditions pour les détenir.

Oui, comme j'ai peur de vous dire une bêtise, je ne suis pas sûr d'être tout à fait au point sur la question, François POHU, ça vous ennuierait, le Chef du service départemental, de répondre sur la réglementation des oiseaux en cage ? Si vous voulez bien répéter votre question clairement.

J'aimerais savoir quelles sont les conditions, et le statut exact des animaux que l'on met en cage de rappel, et quelle est la réglementation exacte pour pouvoir en détenir.

(Monsieur François POHU – Chef du service départemental de l'OFB)

Alors, on n'a pas le droit de chasser avec des oiseaux en rappel. Il y a un arrêté ministériel qui définit les conditions d'utilisation des appeaux et des appelants, et l'utilisation de, par exemple, de perdreaux ou de faisans sur des cages de rappel pour la chasse. Ce n'est pas un mode de chasse autorisé. Donc il n'y a pas de condition d'utilisation, parce que c'est un mode de chasse interdit.

(Monsieur Eric VALLAS)

Alors, je n'ai pas été assez précis, excusez-moi. Ce serait pour la période hors chasse. Comment ça se passe ? Est-ce qu'on doit les libérer ?

(Monsieur François POHU – Chef du service départemental de l'OFB)

Alors, il n'y a pas de réglementation précise en la matière. Après, il faut faire attention à tout ce qui est maltraitance et bien-être animal. Donc, c'est que les oiseaux qui sont dans ces cages, disposent de nourriture, d'eau, d'ombrage. Mais il n'y a pas de réglementation spécifique en la matière.

Oui, bonjour, David BOISMENU, responsable de territoire et membre du comité de pays Sologne nord.
Donc, je vais vous parler d'un sujet que j'évoque assez régulièrement dans ce comité de pays, qui a été repris, c'est les zones de non-chasse, également par Christophe JARDOUX. Je suis riverain d'une zone de non-chasse.
Nous, nous sommes des chasseurs responsables. Vous nous demandez d'agir régulièrement, de chasser plus, de prélever. On le fait.
On gère un territoire, on est responsable de ce qui se passe dessus. Comment allez-vous inciter les responsables des zones de non-chasse, soit à participer au financement des dégâts, soit à mieux gérer ces zones ? Parce qu'en fait aujourd'hui, qu'est-ce qui se passe ? C'est que c'est les chasseurs qui sont dans cette salle, pardon, c'est ces chasseurs qui sont dans cette salle qui rémunèrent ces dégâts, qui payent ces dégâts. Et aujourd'hui, ça fait quelques années que ça dure et ça dure et rien n'est fait.
Et cette année encore, je vais prendre la commune de Toulon-sur-Allier, que je connais très bien parce que j'y vis depuis de nombreuses années. Les chasseurs de la commune de Toulon-sur-Allier vont payer des dégâts sur une zone où ils n'ont absolument pas accès, sur laquelle ils n'ont aucun levier, aucun poids. Et ça, ça fait plusieurs années que ça dure.
Nous, on nous demande des efforts. Président, vous nous demandez des efforts, on va les faire, soyez-en rassurés. Par contre, qu'est-ce que vous allez demander à ces gestionnaires de ces zones pour qu'ils interviennent, pour qu'ils, soit ils nous ouvrent ces territoires pour qu'on puisse les gérer, je pense aussi bien qu'eux mais toujours est-il que, quand l'aspect financier devient si important et coûte cher à nos chasseurs, et bien voilà, il faut trouver des solutions qui soient bonnes et qui conviennent à tout le monde.

Oui, c'est une très bonne question, mon cher David. Et comme les très bonnes questions, c'est plus délicat pour y répondre.
On s'est déjà réunis, David, tu te souviens, il y a un an ou deux, à la Fédération, pour effectivement évoquer très formellement le sujet. On en a parlé à l'époque au service de la DDT et on avait demandé à ce qu'effectivement la LPO, qui est gestionnaire de ce site, de la réserve naturelle du Val d'Allier, puisse contribuer au moins pour partie, peut-être même symboliquement, je me souviens à l'époque, on avait dit qu'ils mettent un tout petit peu un billet

déjà et puis ça mettra un peu d'huile dans les rouages. Bon, ça, ça a évidemment été immédiatement rendu impossible et on nous a expliqué qu'il fallait s'attendre à tout, sauf à ça. Dont acte/
Alors sur les zones non chassées, il y a 30 % environ du territoire national qui n'est pas chassé. Il y a 30 % du territoire départemental également qui n'est pas chassé.
Ça, c'est des données qui sont connues. On a fait l'objet d'une inspection, il y a deux ou trois ans, de Bercy qui est venu contrôler nos dires et ils ont effectivement, la conclusion du rapport, c'est que oui, oui, il y a bien 30 % du département qui n'est pas chassé. C'est une des raisons pour lesquelles, vous l'avez compris, on explique aussi que les chasseurs ne peuvent pas supporter à eux seuls l'entièreté de la charge des dégâts.

Alors on a commencé cette année, pour la première fois, David, j'ai le plaisir de dire qu'on a commencé cette année sur Tronçais avec un territoire non chassé qui est en plus un territoire refuge Aspas. Donc il y a une pancarte tous les 100 mètres, refuge animaux sauvages, ne pas entrer, ne pas chasser, refuge, refuge, refuge. On a envoyé, on a entamé une procédure avec un courrier d'avocat à ses propriétaires pour leur demander de nous justifier cette fermeture du territoire parce que, évidemment, ce qu'on va mettre en place, c'est une action juridique contre eux, judiciaire contre eux, pour ne pas payer les dégâts qui touchent cette zone.
Donc ça démarre, c'est la première fois que ça va avoir lieu. J'espère que ça va peut-être créer un précédent. Cette année à Tronçais, sur la commune de Urçay, je crois, ou L'Etelon, Urçay, Urçay, et bien il y a cette action qui est engagée depuis quelques mois et j'attends toujours, d'ailleurs à ce jour, une réponse du dit propriétaire qui ne répond pas.
Donc ça va forcément finir au tribunal et là on verra comment les choses sont statuées. Mais en tout cas, oui, quand on est à 400, 500 000 euros de dégâts, et comme on vous l'a dit quand on sait faire, on n'a plus le même comportement que quand on est à 700 et qu'on sent qu'on aurait pu être à 1 million ou que demain on sera à 800. Et là les choses se tendent un peu.
Oui, ça se tend un petit peu. Donc ça va se tendre avec certains propriétaires qui ne chassent pas, qui refusent la chasse, ça va se tendre.

Merci.

Bonjour. La Montagne, sur votre gauche.

Bonjour. Pardon.

(Madame Stéphanie MENA – Journal La Montagne)

Tant qu'à faire, je pose ma question maintenant et pour faire suite à celle de M. BOISMENU, vous avez appelé à une réforme durable du système de financement des dégâts et à des pistes sur lesquelles vous travaillez avec la FNC. Quelles sont-elles ? Est-ce que vous espérez justement une loi pour forcer les propriétaires qui ne souhaitent pas de chasse sur leur terrain à participer au financement des dégâts ? Merci.

Alors, sur l'évolution de la loi d'indemnisation, je ne ferai pas ici de déclaration publique parce que ce sont des démarches communes qui sont entreprises entre les organisations agricoles et la Fédération Nationale et l'État, qui engagent les trois parties. Donc je me garderai bien de vous donner la teneur, aujourd'hui, de ces démarches. Ce que je peux vous dire, c'est que, aussi bien l'État que les organisations agricoles que la FNC, tout le monde est conscient qu'il faut revoir le système.
Maintenant, vous dire comment il sera revu ? Non, je ne peux pas vous le dire ça aujourd'hui, ici. Bien entendu. Pour ce qui est des territoires non chassés, puisque, Stéphanie, vous y revenez, encore une fois, on n'a pas tant de solutions que ça, sur les territoires non chassés.
La seule solution qu'on ait, véritablement, immédiate, pour circonscrire, j'allais dire, un incendie, c'est la battue administrative, qui peut s'imposer également sur ces territoires où la chasse n'est pas souhaitée. C'est la battue administrative, et c'est, dorénavant, depuis cette année, des actions en justice, pour, effectivement, mettre les gens qui refusent la chasse en face de leurs responsabilités, qui sont déjà une responsabilité financière.

BONNEFOY Christophe, Saint Pierre Laval.
Une petite question qu'on n'a pas abordée.
Vous n'avez pas abordé le sujet du lynx dans l'Allier. Est-ce qu'on peut avoir des explications ?

Alors, je vais vous donner les éléments de connaissance que j'ai, mais après, je ferai peut-être, comme tout à l'heure, pour les oiseaux en cage, je ferai peut-être appel au Chef du service départemental de l'OFB qui vous répondra mieux que moi. Moi, ce que j'ai à ma connaissance, c'est une présence de lynx l'an dernier sur Montagne-Bourbonnaise et sur, apparemment, un piège photo qui avait fonctionné au Vernet.

Voilà, il y avait donc une présence de lynx. Il y a un lynx qui est passé dans l'Allier, ça, c'est sûr, en 2024 ou 2023, d'ailleurs, j'ai un doute : 2023. Depuis, à vrai dire, j'en n'ai plus trop entendu parler. Mais je vais demander à François POHU s'il veut bien nous faire le point sur la situation.

(Monsieur François POHU – Chef du service départemental de l'OFB)

Oui, alors, il y a bien eu une observation visuelle de lynx qui a été confirmée par le réseau Loup Lynx. En Montagne-Bourbonnaise, pas cette saison cynégétique, mais la saison cynégétique précédente qui a été observée par quelqu'un qui circulait en véhicule, qui a fait un film, et la vidéo avait bien été faite dans le département de l'Allier et l'animal a bien été identifié comme un lynx. Donc, on a bien eu une présence de lynx dans le département, on n'en a pas eu depuis. Il y a eu une campagne de poses de pièges photographiques qui a été effectuée, d'ailleurs, par la Fédération des chasseurs, par l'OFB, par le Syndicat des monts de la Madeleine également, mais qui n'a pas donné lieu à de nouvelles observations depuis cette vidéo.

Oui, pour ajouter juste quelque chose que j'ai omis, j'aurais dû le dire tout de suite, effectivement : on a mis en place une quarantaine de caméras pièges sur la Montagne-Bourbonnaise pour, effectivement, essayer d'attester cette présence du lynx. Depuis qu'on a mis les caméras, on n'a rien en face. Mais, là aussi, il circule des animaux.
C'est incontestable et on n'a aucune raison, d'ailleurs, de le cacher. Il circule des animaux, il circule des loups, il circule des lynx. Dans le Sud, il commence de circuler des chacals dorés.
Après, circuler, il n'y a rien à voir. Mais, c'est quand les choses s'installent que ça devient désagréable.

Bonjour, Pierre CHEVRIER, chasseur, pêcheur.
Je pense que beaucoup d'entre nous le sont aussi, pêcheurs. J'aimerais savoir quel dispositif va être pris un jour sur la destruction du poisson par les cormorans.

Non, je pense que sur le problème du cormoran, je ne veux pas botter en touche, mais je pense que les pêcheurs, vous me dites que vous êtes pêcheur, il faut que les pêcheurs se bougent sur la question du cormoran davantage qu'ils ne le font.
Voilà. On sait que le cormoran, c'est un souci. On le sait. Mais ce n'est pas les chasseurs qui vont régler le problème du cormoran demain, puisque, je vous rappelle, c'est un oiseau qu'on le veuille ou non, dont la chasse est réglementée, dont la régulation, pardon, est réglementée.

Bonjour, Jean-Pierre. On se connaît, c'est JAUNIER José.
Donc, je voulais parler des dégâts sur les communes. Donc, on était à 5000 euros au-dessus. Maintenant, on est à 2000 euros. Est-ce qu'on pourrait revoir les communes qui sont concernées ?

Comment ça, les revoir ? Qu'est-ce que tu entends par revoir ?

Eh bien, toutes les communes qui sont concernées au-dessus pour la taxe à l'hectare. Parce que ça passait très vite et...

On cherche le slide. Et dès qu'on l'a...

Et la somme, si vous avez.
Et aussi, au niveau des dégâts de la réserve naturelle. Moi, j'étais bien concerné, parce que j'étais Administrateur à l'époque et j'avais clôturé sur 17 km. Donc, de Varennes à Toulon, de l'Axe.
Et ça avait bien marché. Mais le problème, c'est que les gens n'ont plus le temps de suivre les clôtures. C'est compliqué et tout.
Je ne comprends pas, d'ailleurs, que la réserve naturelle n'ait pas de bracelet non plus. Les chasseurs payent des bracelets. Pourquoi pas la réserve naturelle non plus ?

Elle n'en paye pas parce qu'elle fait l'objet de régulations par battue administrative et que, dans le cadre de la battue administrative, les louvetiers ne sont pas soumis à l'obligation d'apposer des bracelets. Tout simplement.

Jean-Pierre, j'étais à la LPO au niveau des réunions à Châtel avec Yves LOCHMANN. Ce n'est pas une régulation, c'est une destruction. Je suis désolé.

Régulation ou destruction, ce n'est pas chasse. En tout cas, les louvetiers sont exemptés d'apposer des bracelets. C'est la loi, voilà.

La loi qui n'est pas juste pour les chasseurs.

La loi, on en pense ce qu'on veut. Mais tant qu'elle est en place, on est chargé de l'appliquer. Mais effectivement, ça pose un problème mais qui est vieux comme la réserve. Ça fait 20 ans que j'écoute ça.

Est-ce que vous voyez la répartition des communes à l'écran ? Je vous rappelle que vous avez aussi cette carte dans vos dossiers. Tout ce qui est à partir du jaune, orange, rouge et noir sont taxés. Il y a au total je crois 90 communes qui sont impactées dont près de 70 qui vont l'être, je dois vous le dire quand même, très faiblement impactées à 10 %. 10 % des dégâts de la commune quand vous avez 3000 euros de dégâts. On va demander 300 euros à l'ensemble des détenteurs de ladite commune. Je pense que là, ça va passer.
Non, où cela va être compliqué. C'est les deux communes noires qu'on a à l'Est et à l'Ouest du département. Meaulne-Vitray, Le Brethon, Beaulon. Oui, là ça va davantage piquer. Mais je vous rappelle que quand on taxe à 50 %, il faut quand même garder présent à l'esprit que, par définition, il y a 50 % qui sont payés par l'ensemble des autres chasseurs, déjà, par vous tous. Ça, ça s'appelle la solidarité départementale.

Éric ABADIE de Nassigny.
On a évoqué, là, pour l'histoire de, vous allez développer, pour relâcher des canards. Donc là, la personne qui a parlé pour la pêche, moi j'ai une question par rapport aux silures qui vident les rivières, des petits canards, des poules d'eau, enfin tout ce qui vit sur l'eau. C'est vidé par les silures des Trusteaux et apparemment maintenant le silure est classé no-kill, c'est-à-dire qu'on ne peut même pas le détruire, il faut le remettre à l'eau. Voilà, c'est un gros problème, ça. Moi, je suis au bord de l'eau, je vois que c'est tout disparaît.

Alors, je vais vous répondre de manière... Le Président de la Fédération de pêche, il s'appelle, comme moi, GAILLARD. Et je pense que c'est à ce GAILLARD-là qu'il faudra poser la question, parce que celui que vous avez devant vous aujourd'hui est incapable d'y répondre. Mais par contre, je ferai part de votre question à notre collègue Laurent GAILLARD pour lui dire qu'effectivement, vous avez soulevé cette question qui est bien sûr aussi une question qui se pose, qui est réelle, qui est bien entendue. Bon.

Écoutez, si on commence d'avoir fait le tour, on va pouvoir avancer un petit peu dans notre ordre du jour. Plus de questions ? Bon.

Alors, on a une médaille fédérale à décerner aujourd'hui.
Le problème, Richard, c'est que le récipiendaire n'a pas pu être présent. Mais je vais vous expliquer. Donc, c'est Richard PORTE, le Vice-Président, Administrateur du pays de Tronçais, qui nous a fait une demande de médaille fédérale pour Monsieur Louis de CAUMONT, maître d'équipage du Rallye L'Aumance qui chasse le cerf à Tronçais.
Le Conseil d'Administration a accueilli cette demande avec enthousiasme. Monsieur de CAUMONT ne peut pas être à notre Assemblée Générale. Et donc, avec Richard, on aura le plaisir de lui remettre, je pense, lors d'une chasse à l'automne ou plus tôt.
Voilà, je voulais vous dire, parce que c'est l'usage de le faire quand on remet la médaille à la personne même, de vous dire un petit mot de Monsieur de CAUMONT. C'est un maître d'équipage qui est très soucieux de la bonne image de la vénerie, qui est respectueux, je crois, sur Tronçais, de tous, et en particulier des riverains de la forêt, avec lesquels je dirais qu'il met tout en œuvre pour que les choses se passent bien, et les choses se passent, je pense, plutôt globalement bien à Tronçais. C'est quelqu'un qui est toujours disponible à l'égard de la Fédération quand on a à faire venir des personnalités.
Ça nous est arrivé d'avoir à faire venir des personnalités politiques. J'ai fait venir Madame BARILLET, votre vice-Président, notre Vice-Président, qui est venu déjà à deux reprises dans la forêt de Tronçais, même trois : une fois pour le bois et deux fois pour la chasse. C'est vrai que quand il suit une chasse à courre avec le Rallye l'Aumance, ça se passe bien.
Il est par ailleurs membre du Collège Chasseur au sein de la CDCFS. C'est un collègue qui est très fiable, dont la solidarité ne s'est jamais démentie. Enfin, et pour moi c'est presque la qualité principale qui pourrait faire qu'on remette une médaille. C'est un homme des bois, un vrai homme des bois, engagé depuis toujours dans la défense de cette forêt, qu'il aime tellement qu'il l'habite depuis des années.
Et c'est donc pour toutes ces raisons qu'on aura le plaisir, avec Richard, de lui remettre cette médaille. Voilà.

Je ne vous cache pas qu'on attendait le Député de Vichy, Nicolas RAY, mais Nicolas RAY n'a pas l'habitude de nous faire faux bond. Je sais qu'il va venir, il ne nous fait jamais faux bond.
Il est toujours là pour nous défendre et c'est un vrai soutien. Donc il va arriver, mais il n'est pas là. Donc il va rester déjeuner avec nous par contre.
Donc ça je pense que c'est une très bonne chose, parce que ça permettra aussi des échanges directs avec lui. Et je vous incite vivement à, pas à l'empêcher de manger, mais à aller discuter avec lui dès que vous le verrez si vous en avez besoin.

Alors un petit truc plus ludique, la tombola.
On va passer à la tombola. Cette année, en partenariat avec l'armurerie Cap Animal de Moulins, le Conseil d'Administration a décidé de faire gagner deux fusils par des chasseurs présents à l'Assemblée Générale. Donc on va procéder au tirage au sort de cette tombola.
Et je demanderai aux personnes qui auront gagné, qui seront tirées au sort, de venir sur l'estrade. On fera évidemment une petite photo avec eux à ce moment-là. Alors on passe au tirage au sort, c'est Amandine qui tire au sort, ou Madame BARILLET ?
On va demander à Carine d'aller tirer au sort. Une main innocente, dit-elle. Elle n'est peut-être pas si innocente que ça d'ailleurs, mais bon. Alors Carine, il en faut deux. Elle touille.

En voilà un. Alors, GAULMIN René, le numéro 266.
Je l'ai vu, il est là. Monsieur GAULMIN. Bravo.

Et le deuxième. Le numéro 274, Franck CHEVALIER. Alors il est où, Franck CHEVALIER ? Il est là-bas.
Très bien. Bravo. Il y a pire comme journée.

Il y a pire, hein. Franchement, on va vous montrer ce qu'on offre. Ah, mais alors c'est formidable, il a un fils qui vient d'avoir son permis. Donc je pense que le fusil, il va changer directement de destinataire, là. C'est ça ? René, tu chasses où ? Gros Bois. Mais ça, enchanté. Pardon. Et vous, vous chassez où, Monsieur ? Saint-Christophe.
Alors voilà les fusils. Non, non, c'est vraiment deux belles armes, hein. On pourrait en offrir cinq des cochonneries, mais on n'en offre que deux, mais ils sont beaux. Voilà.
Ça aussi, c'est un geste qu'on a envie d'avoir vis-à-vis des chasseurs. C'est un petit retour. Vous venez à une Assemblée Générale, vous vous tapez le discours du Président, qui est long, qui est un discours à la Fidel Castro.
Mais bon, j'ai un an d'activité et un an de rapport moral à faire. Ça ne peut pas se faire en dix minutes, c'est impossible. Voilà.

Mais encore une fois, je vous remercie d'être venus très nombreux. Et puis, écoutez, on va... Si Nicolas n'arrive pas, on va aller boire un coup. Il n'y a rien d'autre à faire.
Donc on va boire un coup et on continue de discuter juste de l'autre côté du rideau. Merci à vous encore et à tout de suite.

L'Assemblée Générale est close à 13 heures 15.

Le Président

Jean Pierre GAILLARD



Le Secrétaire

Hugues DELOME

